

Service canadien de renseignements criminels - 2001



Service canadien de renseignements criminels
Rapport annuel sur le crime organisé au Canada
2001

Les recherches concernant ce rapport ont été terminées en juin 2001 et elles sont fondées sur les informations disponibles à cette date.

Lorsqu'ils associent certains groupes ethniques au crime organisé, les auteurs ne veulent pas insinuer que tous les membres de ces groupes se livrent à des activités criminelles, ni que les autorités des pays d'origine de ces personnes ont permis ces activités ou y ont participé. Il n'est question que des activités illégales de certaines organisations criminelles dont la majorité des membres appartiennent à la même ethnie.

Pour tous renseignements sur la présente publication, s'adresser au :

Directeur général du Service canadien de renseignements criminels
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Cat #: JS61-8/2001
ISBN: 0-662-65926-0
ISSN: 0839-6728
PAID: 407

TABLE DE MATIÈRES

- [Message du Président](#)
- [Message du Directeur général](#)
- [Le Service Canadien De Renseignements Criminels](#)
- [Sommaire](#)
- [Rapport spécial - Opérations PRINTEMPS 2001 et SHADOW](#)

- **Priorités Nationales du SCRC**
 - [Crime organisé de souche asiatique](#)
 - [Crime organisé de souche est-européen](#)
 - [Crime organisé traditionnel](#)
 - [Bandes de motards hors-la-loi](#)
 - [Exploitation sexuelle d'enfants](#)

- **Autres aspects surveillés et éléments nouveaux**
 - [Contrebande](#) (incluant de l'information tirée des projets sur le crime organisé de souche autochtone, le transport illégal d'armes à feu et le crime organisé dans les ports de mer)
 - [Technologie et criminalité](#)

- [Fiche de notation](#)

MESSAGE DU PRÉSIDENT
SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS
COMMISSAIRE G. ZACCARDELLI



Au delà des grands centres urbains, les répercussions sociales et économiques du crime organisé touchent le coeur des communautés et des familles du Canada. Souvent complexes, ces répercussions ne sont pas toujours visiblement attribuables au crime organisé, que l'on pense à la toxicomanie, à l'exploitation d'enfants, aux déchets toxiques et aux dommages environnementaux causés par la fabrication de drogues illicites, pour n'en nommer que quelques-unes.

Les organisations criminelles tentent de masquer leur influence et leurs activités pour échapper au regard du public, et leur capacité de le faire constitue l'une de leurs plus grandes forces. Le Rapport annuel du SCRC sur le crime organisé est un pas dans la lutte contre cette clandestinité. Le public doit reconnaître les effets du crime organisé sur les communautés et le pays, et prendre fermement position contre cette activité criminelle sous toutes ses formes.

Pour parvenir à anéantir le crime organisé, nous devons poursuivre la coordination de nos efforts et définir les réseaux mondiaux et le milieu social complexe dans lesquels il évolue, et comprendre l'utilisation qu'il fait de la technologie. De fait, la coordination stratégique, le renseignement et la communication font partie intégrante de cette lutte. Les approches intégrées sont essentielles, en particulier celles dont la portée dépasse les frontières organisationnelles, juridictionnelles et nationales.

Nous avons été témoins des résultats de la conjugaison d'opérations à l'échelle du pays, notamment en ce qui a trait au crime organisé. Poursuivant sur cet élan, nous envisageons l'avenir avec optimisme.

**Message du Directeur général
Service canadien de renseignements criminels
Richard Philippe**



Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) continue à promouvoir l'échange de renseignements sur les priorités liées au crime organisé. Cette année, outre l'information obtenue des partenaires des corps policiers et d'application de la loi au Canada, nous avons inclus des renseignements de source ouverte dans notre rapport. Soucieux de la nécessité de faire preuve d'innovation dans le domaine du renseignement, nous reconnaissons que les renseignements de source ouverte constituent un complément à nos sources traditionnelles, et un outil efficace de recherche, d'analyse et d'enquête.

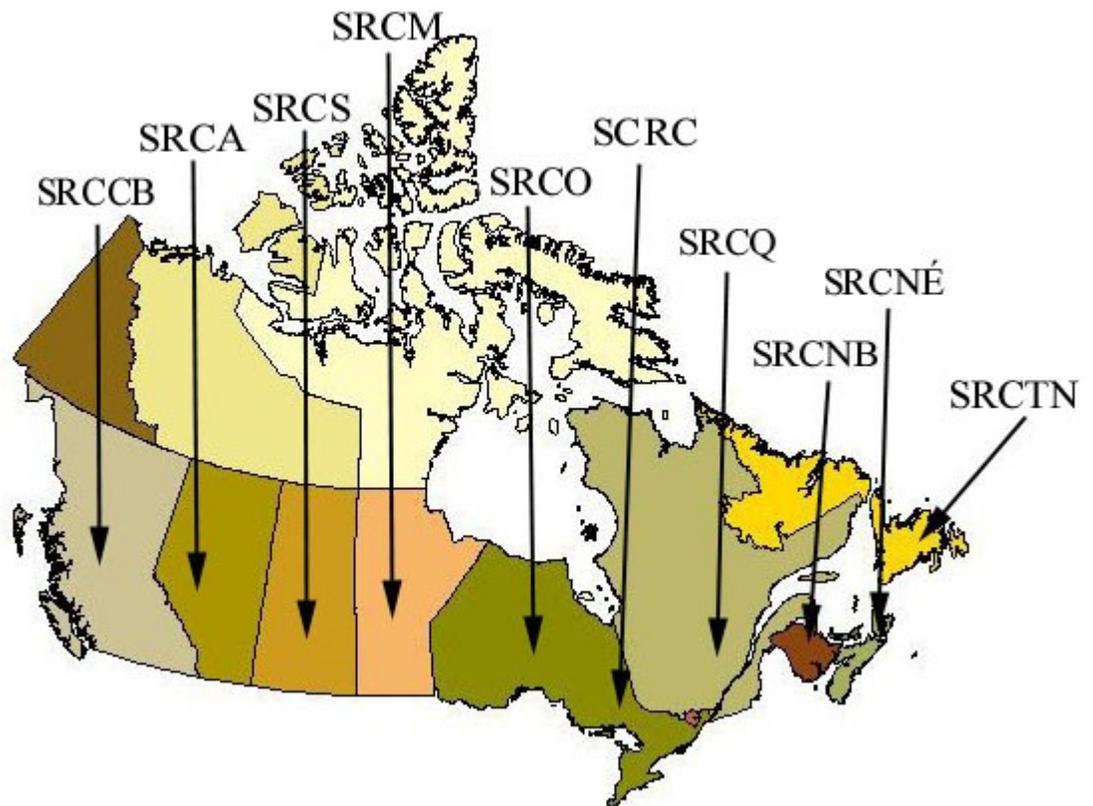
Le rapport contient de l'information sur les tendances et les activités liées au crime organisé au Canada. Il a notamment pour but de présenter les faits de manière à informer le public des activités du crime organisé qui affligent les communautés et le pays.

Le rapport fait notamment le point sur le succès de deux enquêtes menées sur des bandes de motards criminalisées. L'Opération PRINTEMPS 2001, au Québec, et l'Opération SHADOW, en Alberta, mettent en relief la réussite de la répression axée sur le renseignement par les corps policiers et autre organismes d'application de la loi qui ont le souci d'unir leurs efforts et de travailler stratégiquement.

Au nom du SCRC, je tiens à remercier les bureaux provinciaux et tous nos partenaires du milieu policier et d'application de la loi de leur précieuse collaboration à ce rapport.

LE SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est un organisme qui facilite l'échange de renseignements entre les corps policiers et autres organismes canadiens d'application de la loi en vue d'enrayer la progression du crime organisé au Canada. Il se compose d'un bureau central, situé à Ottawa, et de neuf bureaux provinciaux installés dans chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, que sert le Bureau de Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, le SRCCB, le SRCA et le SRCTN desservent également le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, respectivement. Le bureau central fonctionne à l'échelle nationale et les bureaux provinciaux, à l'intérieur des limites provinciales.



Emplacement du bureau central et des bureaux provinciaux

Les membres réguliers du SCRC sont des services de police fédéraux, provinciaux et municipaux canadiens qui disposent de services de renseignements permanents. Ils comprennent actuellement la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec, la Police provinciale de l'Ontario, la Royal Newfoundland Constabulary et plus de 120 corps de police municipaux et régionaux. L'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère de la

Défense nationale et le Service national des enquêtes des Forces canadiennes sont également des membres réguliers du SCRC. Les services de renseignements fournissent au bureau provincial compétent, aux fins d'analyse et de diffusion, des renseignements et des données brutes sur le crime organisé et tout autre phénomène criminel d'importance au Canada.

Outre ses membres réguliers, le SCRC compte des membres associés, qui proviennent des services de police dotés de groupes de renseignements à temps partiel, de même que des membres affiliés, qui sont ou enquêteurs ou des agents de la paix du secteur privé ou public. Les membres associés et les membres affiliés représentent en tout plus de 270 organismes.

Le Bureau central du SCRC reçoit ses directives d'un comité exécutif formé de 20 chefs de police et commandants divisionnaires de la GRC de partout au Canada et est présidé par le Commissaire de la GRC. Le comité se réunit une fois par an pour examiner les opérations du SCRC, décider de ses priorités et établir ses objectifs. Le Bureau central fait un suivi des progrès par l'entremise des neuf bureaux provinciaux. Les gestionnaires de ces bureaux rencontrent annuellement le directeur général du SCRC pour discuter de questions liées au crime organisé et transmettre leurs recommandations au Comité exécutif.

Le personnel du Bureau central se compose de membres de la GRC, d'employés de la fonction publique et d'agents en détachement provenant d'autres services de police et d'organismes gouvernementaux.

PRIORITÉS DU SCRC

Le SCRC axe ses activités de surveillance sur les priorités nationales en matière de crime organisé, notamment les organisations de souches asiatique et est-européenne, de même que les groupes traditionnels (de souche italienne) et les bandes de motards hors-la-loi, et fait rapport de ce qu'il constate. Il se penche aussi sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre de projets de renseignements et a mis en place un bureau de la contrebande qui couvre entre autres le crime organisé de souche autochtone, les mouvements illégaux d'armes à feu et la présence du crime organisé dans les principaux ports. Ce rapport traite aussi de nouveaux enjeux et de questions qui touchent nos partenaires, notamment la criminalité technologique. La table des matières regroupe tous les sujets auxquels s'intéressent tant le SCRC que ses partenaires.

Le SCRC reconnaît que d'autres organisations criminelles, actives à l'échelon national ou régional du pays, préoccupent les services de police et les citoyens. Cependant, son mandat est de surveiller et de partager des renseignements uniquement sur ses priorités nationales. L'accès dans les provinces est géré par les bureaux provinciaux.

LE SARC

Le Bureau central exploite une banque de données informatique en direct connue sous le nom de Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC), qui sert de dépôt d'information à tous les services de renseignements criminels au pays. Tous les services membres contribuent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de renseignements criminels en alimentant le SARC.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport a pour but de présenter une vue d'ensemble des groupes criminels et de leurs activités. Cette année, nous avons mis l'accent sur l'utilisation des sources ouvertes pour préparer et rédiger notre *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, notamment les médias d'information. On appelle source ouverte toute source d'information non classifiée et accessible au public, qu'il s'agisse de publications ou banques de données d'entreprises, d'universités ou du gouvernement, de même que tous les types de médias, y compris Internet. De même que notre monde devient de plus en plus branché, la masse d'information disponible sur Internet augmente de manière exponentielle, constituant du même coup pour les corps policiers et autres organismes d'application de la loi comme pour le public une précieuse mine de renseignements à consulter, télécharger et partager.

Le SCRC est déterminé à promouvoir l'usage des sources ouvertes au sein de la collectivité policière afin d'optimiser la collecte et l'échange d'informations sur les organisations criminelles.

L'information de source ouverte qui figure dans le présent rapport a été recueillie et évaluée afin de dégager les tendances régionales et nationales du crime organisé et des activités criminelles et de rendre compte des enquêtes policières et condamnations importantes. L'information qui s'y trouve a été vérifiée à la lumière de rapports d'enquête et de rapports de renseignement que des corps policiers et autres organismes d'application de la loi nationaux et étrangers transmettent au SCRC tout au long de l'année. Le SCRC se fonde particulièrement sur les précieuses informations que lui fournissent ses membres réguliers sur les tendances et activités du crime organisé au Canada.

Tous les renseignements tirés de sources ouvertes sont reproduits conformément aux exigences relatives aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle. Ils portent sur la fin de l'année dernière jusqu'à juin de cette année.

Le Rapport annuel du SCRC sur le crime organisé au Canada vise à informer et à attirer l'attention du public sur le fonctionnement et les activités des organisations criminelles qui sont souvent complexes et invisibles au commun des mortels. Par son truchement, le SCRC entend révéler au grand jour les effets pernicioseux du crime organisé afin de sensibiliser toutes les communautés

et les régions du pays à la menace qu'il représente pour la sécurité publique et l'ensemble des Canadiens. Le SCRC a besoin de l'aide du public. C'est pourquoi la collectivité policière doit informer le public des effets du crime organisé sur leurs communautés afin qu'ensemble ils puissent prendre position.

Les partenariats que forment les services de police et les corps policiers et autre organismes d'application de la loi sont de la plus haute importance. Ceux-ci doivent non seulement unir leurs efforts, mais aussi s'allier aux décideurs et au public. Ce rapport vise donc à aider nos partenaires à dresser des plans stratégiques, ainsi qu'à favoriser la collaboration entre tous les organismes qui luttent contre le crime organisé.

SOMMAIRE

Le présent rapport est conçu afin de présenter un examen complet des organisations criminelles ciblées et de leurs activités, fondé sur des rapports de renseignements et d'enquêtes provenant des corps policiers et autre organismes d'application de la loi canadiens et internationaux. Le SCRC s'appuie notamment sur des renseignements provenant des organismes membres du SCRC de tout le Canada.

Les groupes appartenant au crime organisé de souche asiatique (COSA) sont toujours très impliqués dans le trafic de cocaïne et de marijuana et dans l'importation et la distribution d'héroïne provenant de l'Asie du Sud-Est. De nombreuses condamnations récentes en Colombie-Britannique montrent l'implication du COSA dans les opérations à grande échelle de contrebande de migrants illégaux qui se servent du Canada à la fois comme pays de destination et comme point de transit vers les États-Unis. Les groupes du COSA, en réseaux avec les syndicats du crime organisé et les organisations criminelles aux niveaux régional, national et international, mènent souvent de nombreuses et différentes activités criminelles simultanément avec différents membres du COSA.

Les groupes appartenant au crime organisé de souche est-européenne (COSEE) sont impliqués dans des fraudes sophistiquées commises à l'aide de cartes de crédit et de débit et dans des fraudes Internet, la contrebande de biens de consommation volés et d'autres activités criminelles y compris l'importation de drogues. Le COSEE jouit de vastes réseaux en pleine expansion impliquant des membres de partout dans le monde et impliquant de plus en plus d'autres organisations criminelles établies qui facilitent leurs entreprises légales et leurs entreprises criminelles. Les groupes vont continuer d'exploiter les effets de la mondialisation et des progrès technologiques afin d'étendre leurs activités criminelles et d'augmenter leurs profits.

Les groupes appartenant au crime organisé traditionnel (COT) (de souche italienne) continuent de se faire discrets afin de minimiser l'attention des médias et des corps policiers et autres organismes d'application de la loi à leur endroit. Les groupes du COT continuent de constituer la force principale au sein du milieu du crime organisé du Canada et ils sont très impliqués dans l'importation et la distribution de drogues et dans la facilitation du recyclage des produits de la criminalité.

La bande de motards hors-la-loi (BMH) HELLS ANGELS demeure la plus importante et la plus active des BMH au pays du point de vue criminel. Les HELLS ANGELS et les ROCK MACHINE ont déclaré, en octobre 2000, une trêve publique au conflit qui les oppose depuis six ans, mais de la violence sporadique qui sévit entre les deux bandes se poursuit. En 2000, les HELLS ANGELS ont créé un certain nombre de nouveaux chapitres en Ontario après que les ROCK MACHINE, qui sont maintenant des BANDIDOS en probation, eurent créé des chapitres dans la province. Les BMH au Canada continuent toujours de se servir de la violence, allant de l'intimidation et des voies de fait à la tentative de meurtre et au meurtre, afin de favoriser et de protéger leurs intérêts. Les BMH demeurent très impliquées dans l'importation et le trafic de drogues, le recyclage d'argent, la fraude, le vol, la contrefaçon, le prêt usuraire, l'extorsion, la prostitution, les agences d'escorte, les bars de danseuses nues, les lieux de boissons alcoolisées (vente illégale d'alcool), la possession et le trafic d'armes prohibées, de marchandises volées, la contrebande de cigarettes et d'alcool.

Il y a eu un certain nombre de condamnations de membres de BMH dans l'ensemble du pays au cours de la dernière année. En Colombie-Britannique, deux membres des HELLS ANGELS ont été condamnés relativement au trafic de cocaïne pendant qu'au Québec, huit membres de la bande de motards hors-la-loi BLATNOIS MAURICIE ont plaidé coupable à des accusations de trafic de drogues, de voies de fait, d'enlèvement, de violation de la loi antigang, de délits liés aux menaces et aux armes. Huit membres des ROCK MACHINE (maintenant des BANDIDOS en probation) ont été déclarés coupables de trafic de drogues alors que quatre d'entre eux ont aussi été reconnus coupables de gangstérisme, ce qui a constitué la première victoire importante de la loi antigang de 1997.

En mars, l'opération policière conjuguée PRINTEMPS 2001 menée au Québec a eu pour résultat l'arrestation de 138 membres des HELLS ANGELS et de membres de bandes associées et une interruption importante des activités des BMH dans tout le Québec. Deux jours plus tard, l'opération policière conjuguée Shadow menée en Alberta a ciblé le chapitre des HELLS ANGELS de Calgary et a terminé avec l'arrestation de 51 membres et associés.

Les forums de discussion Internet et les sites Web spécialisés dans l'exploitation sexuelle d'enfants permettent la collecte et la diffusion de la pornographie infantile sur l'Internet à un rythme plus accéléré que ne le permettaient les

méthodes antérieures de distribution. Les demandes d'aide reçues par les corps policiers et autre organismes d'application de la loi concernant la pornographie infantile sur l'Internet continuent d'augmenter au Canada. L'anonymat de l'Internet fournit aux prédateurs sexuels et aux pédophiles des occasions leur permettant d'attirer des enfants à des fins sexuelles.

Dans l'ensemble du pays, la prostitution chez les enfants continue de constituer une menace. Il existe un certain nombre de mesures législatives provinciales et fédérales en cours de préparation, visant à s'attaquer à cette menace, y compris la *Loi de 2000 sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle* et la *Loi de 2001 sur la délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle* de l'Ontario et la *Protection of Children in Prostitution Act* de l'Alberta.

Les organisations criminelles ont infiltré et continuent d'utiliser les ports du Canada comme point de transit pour faire entrer en contrebande au pays les drogues, le tabac, l'alcool, les armes à feu, ainsi que les migrants illégaux. Les organisations criminelles se servent aussi des ports afin d'exporter des marchandises illégales, particulièrement des véhicules de luxe volés destinés aux pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est. Les déplacements commerciaux légitimes et l'industrie du transport dissimulent l'importation, l'exportation et la distribution de la contrebande. Il existe des initiatives conjointes permanentes des corps policiers et autre organismes d'application de la loi entre le Canada et les États-Unis afin de combattre le mouvement transfrontière de la contrebande.

Le marché illicite de tabac et d'alcool au Canada est ravitaillé par la contrebande transfrontière et par différentes manoeuvres nationales illégales. Le marché illégal des armes à feu au Canada est ravitaillé par des sources nationales et étrangères. Des technologies, comme l'Internet, fournissent de nouvelles avenues aux contrebandiers pour obtenir ou distribuer des produits de contrebande. Les corps policiers et autre organismes d'application de la loi au Canada continuent de surveiller le commerce croissant des diamants bruts au pays afin d'empêcher les organisations criminelles de l'infiltrer.

Les progrès technologiques et Internet ont étendu le domaine des opportunités criminelles que le crime organisé continue d'exploiter. Les organisations criminelles ont profité de l'instantanéité fournie par Internet lorsqu'elles communiquent avec d'autres organisations ou lorsqu'elles commettent des crimes. La technologie qui a été développée afin d'accroître la sécurité, les profits et la productivité à des fins légitimes a été utilisée par des criminels désireux d'augmenter les profits et de diminuer les chances d'être repérés ou appréhendés. En conséquence, les corps policiers et d'application de la loi présente de nouveaux défis, notamment l'acquisition de l'expertise et des outils nécessaires pour combattre efficacement le crime cybernétique.

Rapport spécial sur les BMH – Opérations PRINTEMPS 2001 et SHADOW

Opération PRINTEMPS 2001

Les statistiques : Perquisitions et saisies

- 288 perquisitions
- 20 immeubles, évalués à 12 millions de dollars
- 12,5 millions de dollars (8 600 000 \$CAN, 2 600 000 \$US)
- 70 armes à feu (dont une mitrailleuse Uzi, deux armes à feu Cobray) et un lance-roquettes
- 28 véhicules
- trois véhicules volés
- 13 motocyclettes
- 1 bâton de dynamite
- 120 kg de haschich; 10 kg de cocaïne¹

Il s'agit de la plus importante opération policière de 24 heures du genre dans l'histoire du Canada. Le 28 mars 2001, tout près de 2000 policiers qui participaient à l'opération policière conjuguée, opération PRINTEMPS 2001, ont effectué des descentes simultanées contre des HELLS ANGELS de 77 municipalités du Québec.

Cette opération complexe a nécessité la collaboration de services de police à l'échelle régionale, nationale et internationale. La Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, le Service de police de la communauté urbaine de Montréal et 23 corps de police municipaux ont pris part aux descentes. Avec l'aide de l'escouade provinciale spéciale de l'Ontario, la Division E de la GRC, le service de police de Vancouver, l'Organized Crime Agency de la Colombie-Britannique et le Service de police de Winnipeg, on a procédé à des arrestations en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Grâce aux services de police de la Jamaïque et du Mexique et de Interpol Mexico, deux suspects ont été arrêtés et déportés de la Jamaïque et du Mexique.²

Depuis le déclenchement de la guerre des motards entre les HELLS ANGELS et les ROCK MACHINE, le Québec a mis sur pied un groupe d'intervention mixte permanent en vue de perturber et de démanteler les bandes de motards hors-la-loi (BMH) de la province. Le projet CARCAJOU a été créé à Montréal en 1995 pour enquêter sur la guerre des motards qui a débuté en 1994. Le projet CARCAJOU II s'étend aux HELLS ANGELS, aux ROCK MACHINE et aux autres

clubs écoles de Montréal et Québec.³ En 1998, le groupe d'intervention a pris de l'ampleur, et CARCAJOU II a été remplacé par six escouades régionales mixtes ou ERM. Les ERM, composées de policiers de la GRC, de la Sûreté du Québec et de corps de police municipaux, sont situées à Montréal, à Québec, en Mauricie, dans l'Estrie, au Saguenay et dans l'Outaouais, toutes au Québec.

En 1999, ces groupes ont uni leurs efforts pour participer à une enquête coordonnée. L'opération PRINTEMPS 2001 réunissait quatre opérations policières conjuguées contre les HELLS ANGELS et leurs clubs écoles, les ROCKERS et la section de l'Outaouais des EVIL ONES, au Québec. Les ERM de Montréal, de Québec, de l'Estrie et de la Mauricie se sont attaqués aux produits de la criminalité, au trafic de stupéfiants et aux actes de gangstérisme. Le projet BOBCAT, auquel ont participé l'ERM de l'Outaouais, visait le trafic de stupéfiants par la section de l'Outaouais des EVIL ONES. Le but de l'opération était de déstabiliser l'organisation des HELLS ANGELS de la province, en s'attaquant aux membres et aux chefs des BMH.⁴

Les HELLS ANGELS et les NOMADS⁵ contrôlaient la distribution des stupéfiants à grande échelle, particulièrement la distribution de cocaïne et de haschich, partout au Québec. Selon le système hautement hiérarchisé de la bande, ce sont les membres des clubs écoles et des bandes de rue qui exerçaient la majorité des activités criminelles, particulièrement les plus dangereuses, les plus violentes et les plus visibles. Au Québec, ces bandes étaient responsables de la distribution de centaines de kilogrammes de cocaïne et de haschich par mois, ce qui leur rapportait environ un milliard de dollars par année. Presque toutes les sections des HELLS ANGELS au Québec et leurs clubs écoles devaient passer par les NOMADS pour se procurer de la cocaïne.⁶

Bien que les NOMADS contrôlaient surtout la vente de cocaïne, la bande fournissait également du haschich. En raison des profits moins élevés de la vente de haschich, les BMH étaient libres de choisir leurs fournisseurs. L'opération CHEVALIN a été lancée à l'automne de 1999, après que des gardes-frontières du Vermont eurent découvert 136 832 \$US qu'un couple du Québec s'était fixé sur le corps, à l'aide de ruban adhésif. Cette saisie a donné suite à une enquête sur les fournisseurs de haschich et les routes empruntées pour le transport de la drogue.⁷

Le haschich, qui provenait du Pakistan, était expédié en Inde, puis acheminé au Canada par certains pays d'Europe comme les Pays-Bas, la Suisse ou la Belgique, ou par l'Afrique du Sud ou la Jamaïque. La drogue entraît au port de Montréal, à l'Aéroport international de Montréal, Dorval, et à l'Aéroport international Lester B. Pearson-Toronto, dissimulée avec d'autres marchandises. L'un des trois réseaux de trafic de stupéfiants à qui était destiné le haschich aurait été exploité par les NOMADS. Les revenus provenant de la vente de stupéfiants étaient convertis en dollars américains avant d'être transférés au Pakistan, aux Émirats arabes unis et en Inde.⁸

L'enregistrement de conversations entre certains membres des NOMADS déposé comme preuve a révélé qu'ils établissaient le prix des drogues pour la province, en collaboration avec des membres du crime organisé traditionnel (de souche italienne). En juillet 2000, un membre influent des NOMADS a convoqué une réunion avec un groupe de ROCKERS au cours d'un dîner dans un restaurant de la Rive-Sud de Montréal. À cette occasion, il a déclaré : « Le prix d'un kilo est maintenant de 50 000 \$. J'ai conclu un pacte avec les Italiens. »⁹

Un membre des ROCKERS et informateur de police était présent à la réunion, et portait un dispositif d'écoute. Il était chauffeur et garde du corps de deux membres des NOMADS. L'informateur avait précédemment aidé les enquêteurs à élucider treize meurtres commis par les HELLS ANGELS, à la suite de la guerre qu'ils se livraient avec les ROCK MACHINE.¹⁰

En juillet 2000, la police a mis la main sur les livres comptables des NOMADS, lesquels contenaient une liste de plusieurs comptes personnels identifiés par des pseudonymes. Les documents faisaient état des transactions de stupéfiants, et utilisaient des codes : « BL » (blanc, pour la cocaïne) et « BR » (brun, pour le haschich). Les documents ont incité les policiers à enquêter sur les finances de la drogue.¹¹

Caches dans des appartements

En septembre 2000, une opération de surveillance policière a permis d'en apprendre davantage sur l'aspect financier complexe et bien organisé du trafic de stupéfiants des NOMADS. La bande se servait d'un immeuble d'habitation du nord-est de Montréal pour la livraison des narcodollars. D'autres surveillances vidéo et audio ont révélé que la bande recevait chaque semaine des sacs remplis d'argent.¹²

Un des appartements de l'immeuble servait de point de livraison, alors qu'un autre était équipé d'un coffre-fort. Des tableurs saisis dans l'appartement contenaient des renseignements sur les comptes individuels et de groupe.¹³ Dans un des appartements se trouvaient un coffre-fort, trois machines à compter l'argent et les comptables de la bande. Les machines à compter étaient utilisées quotidiennement pour manipuler l'argent et créditer les comptes adéquats. Les enquêteurs ont saisi 5,6 millions de dollars dans cet appartement.¹⁴

Mandats d'arrestation contre tous les NOMADS au Québec

Au moment où les mandats d'arrestation ont été émis, cinq membres des NOMADS, deux de leurs candidats et un membre des ROCKERS étaient déjà derrière les barreaux pour possession de huit armes à feu à autorisation restreinte, alors qu'ils examinaient des photos de membres de la bande rivale BANDIDOS. Après négociation de plaidoyers, ces individus ont été condamnés à une peine d'un an d'emprisonnement, en vertu la loi antigangs (projet de loi C-

95¹⁵). A la suite de l'opération PRINTEMPS 2001, treize chefs d'accusation d'homicide volontaire et trois chefs d'accusation de tentative de meurtre ont été portés contre chaque membre des NOMADS au Québec.¹⁶ Un membre de la bande fait face à quinze chefs d'accusation d'homicide volontaire et quatre chefs d'accusation de tentative de meurtre. Trois de ces accusations ont été portées hors du cadre de l'opération PRINTEMPS 2001.¹⁷

Le procès

Certains membres des BMH qui ont été arrêtés sont détenus dans l'aile B de la prison Bordeaux à Montréal, l'établissement provincial ayant le niveau de sécurité le plus élevé au Québec. On bâtit présentement un nouveau palais de justice doté de deux salles d'audience près de la prison, et les travaux devraient être terminés en septembre 2001. Hormis les prisonniers, personne, sauf le juge, les avocats, les témoins, les policiers et les membres du jury, ne sera admis dans la salle d'audience. Le public pourra assister au procès par télévision en circuit fermé. Un certain nombre de membres des BMH ont été traduits en justice par vidéo-conférence.¹⁸

Les procès se dérouleront en français et en anglais, pour accommoder les préférences de langue; le procès en français débutera à l'automne 2001. Un membre des NOMADS a été libéré sous caution, après avoir allégué que les conditions en prison l'empêchaient de préparer sa défense, et qu'aucune date n'avait été fixée pour le procès en anglais. Une importante quantité de preuves devra être traduite avant que ne commence le procès en anglais.¹⁹

Les responsables de l'administration pénitentiaire ont préparé sept « bureaux » dans la prison de Bordeaux, équipés d'ordinateurs, de magnétophones et de magnétoscopes, afin de traiter les preuves compilées sur 69 CD-ROM, 120 vidéocassettes, 70 bandes sonores et des piles de documents papier.²⁰

Opération BOBCAT

L'opération BOBCAT, le volet « ouest du Québec » de l'opération PRINTEMPS 2001, ciblait les EVIL ONES de l'Outaouais. L'équipe multidisciplinaire, mise sur pied deux ans auparavant, réunissait sept services de police, dont la Sûreté du Québec, la GRC, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines de l'Outaouais et les corps de police de Hull, de Gatineau, d'Aylmer et d'Ottawa-Carleton. Quinze agents du service de police d'Ottawa-Carleton ont participé aux descentes. Un enquêteur à plein temps a collaboré avec l'équipe multidisciplinaire pendant deux ans. Environ 400 agents ont effectué 79 perquisitions dans 20 municipalités de l'ouest du Québec, y compris à Gatineau et à Hull.²¹ L'opération a nécessité 1000 heures d'enregistrement de conversations.²²

Quarante-quatre individus, tous liés aux EVIL ONES, ont été arrêtés. La section sud des HELLS ANGELS dirige les activités des EVIL ONES de l'Outaouais. Douze membres de la section de l'Outaouais des EVIL ONES font face à des accusations de trafic de stupéfiants, de prostitution, d'homicide volontaire et de complot en vue de commettre un meurtre. Des accusations relatives aux produits de la criminalité devraient bientôt être portées. ²³

L'opération ciblait le repaire des EVIL ONES à Val-des-Monts, en Outaouais, et a permis la saisie de six « couleurs²⁴ » des EVIL ONES, de 30 armes à feu, d'une arbalète, d'ordinateurs que la bande employait pour sa comptabilité, de lampes au sodium utilisées pour la culture intérieure de marijuana, ainsi que de plusieurs sacs de cocaïne. Plusieurs documents portant sur la fabrication de bombes ont également été saisis. ²⁵

Lors de l'opération BOBCAT II, le prolongement de BOBCAT, les policiers ont ciblé des associés des JOKERS de Saint-Jean, au Québec, un club école de la section de Trois-Rivières des HELLS ANGELS. Dix individus ont été arrêtés et accusés de trafic de stupéfiants dans des bars d'Aylmer, de Hull et de Gatineau. Ils ont été libérés sous caution assortie de plusieurs conditions. Les corps de police de Hull, de Gatineau, d'Aylmer, de la Municipalité régionale de comté des Collines, la Sûreté du Québec, la GRC et le Service de police d'Ottawa-Carleton ont fait partie du groupe d'intervention. ²⁶

Après l'opération PRINTEMPS 2001– Poursuivre sur notre lancée

L'opération PRINTEMPS 2001 a réussi à déstabiliser de façon significative les HELLS ANGELS à Montréal. Les corps policiers et autres organismes d'application de la loi tirent profit des résultats positifs de l'opération PRINTEMPS 2001. La division du crime organisé du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a récemment mis sur pied un groupe d'étude, CAMPAGNE ÉTÉ 2001, en vue de recueillir de l'information sur les individus et les bandes qui ont l'intention de ravir le contrôle du commerce de la drogue à Montréal des mains des HELLS ANGELS. Les enquêteurs visiteront plus de 1600 bars autorisés par la Régie des alcools sur le territoire de la SPCUM. Un autre objectif de l'opération consiste à convaincre les propriétaires de bars que la police a besoin de la collaboration du public et des renseignements pour enquêter sur le trafic de stupéfiants dans les bars contrôlés par les BMH. ²⁷

Opération SHADOW

Il s'agit de la plus importante opération menée contre les HELLS ANGELS de l'Alberta cette année, laquelle visait plusieurs membres et de nombreux associés de la section de Calgary. Les descentes de l'opération SHADOW ont eu lieu le 30 mars 2001, à la suite d'une enquête intensive de onze mois, à laquelle ont participé le service de police de Calgary, la Division K de la GRC et le Service de renseignements criminels Alberta (SRCA). L'Organized Crime Agency de la

Colombie-Britannique, le Service de police de Winnipeg, la Police provinciale de l'Ontario et son escouade provinciale spéciale ont également pris part à l'opération.

Vingt-sept mandats de perquisition ont été exécutés dans la région de Calgary. Parmi les 51 individus qui font face à des accusations, on compte six membres des HELLS ANGELS, deux anciens candidats, un parasite et un ancien parasite, un ami et 39 associés de la section de Calgary des HELLS ANGELS.²⁸ Un total de 275 accusations ont été portées, dont 213 accusations liées à la drogue et 55 accusations relatives aux armes à feu.²⁹ Les individus accusés en rapport avec l'opération SHADOW sont présentement devant les tribunaux.

Une importante quantité de drogues a été saisie à la suite d'achats de drogues effectués par des agents d'infiltration, d'exécution de mandats de perquisition ou d'arrestations, dont :

- cocaïne : 11 kg;
- Valium : 2 070 comprimés;
- morphine : 585 comprimés;
- marijuana : 4 kg;
- méthylènedioxyamphétamine (ecstasy) : 485 comprimés;
- méthamphétamine : 0,5 kg;
- méthamphétamine (glace) : 1 kg;
- armes : cinq armes de poing, une mitrailleuse Uzi et un silencieux, onze carabines et trente fusils³⁰

On a saisi en tant que présumés produits de la criminalité des biens, de l'argent comptant et des véhicules d'une valeur approximative de 250 000 \$.

¹ King, Mike, « Stepping into the Hells Void: Gangs Watched for Drug-trade Takeover, » *The Montreal Gazette*, 30 mars 2001.

² Kalogerakis, George, Basem Boshra, Nicholas Van Praet, « The 'Mom' of All Raids 138 Snared; Boucher Charged in 13 Murders », *The Montreal Gazette*, 29 mars 2001; Singer, Zev, « Massive raids aim to cripple Hells Angels: 138 arrests », *The Ottawa Citizen*, 29 mars 2001; Legall, Paul, Carmelina Prete, « Biker Boss Wants to Come Home », *The Hamilton Spectator*, 3 avril 2001; « Hells Biker Faces Three Charges after Police Roundup in Mexico », *The Montreal Gazette*, 5 avril 2001.

³ Un club école est une bande subalterne qui reçoit ses ordres des membres de la bande supérieure et qui lui sert de réservoir de main-d'œuvre.

⁴ Singer, Zev, « Massive raids aim to cripple Hells Angels: 138 arrests », *The Ottawa Citizen*, 29 mars 2001.

⁵ Les NOMADS constituent une section particulière de HELLS ANGELS qui n'a pas élu domicile dans une région géographique précise.

⁶ King, Mike, « Stepping into the Hells Void: Gangs Watched for Drug-trade Takeover », *The Montreal Gazette*, 30 mars 2001; Kalogerakis, George, « First Angel Gets Bail till Drug Trial », *The Montreal Gazette*, 13 avril 2001. L'information obtenue des communications interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS.

⁷ Ha, Tu Thanh, « Drug Ring Busted, RCMP Says », *Toronto, The Globe and Mail*, 17 mai 2001. Dix-sept individus ont été arrêtés à Montréal, à Toronto, à Québec et à Sherbrooke. Les services de police de l'Angleterre, de la France, de l'Inde, des Émirats arabes unis, de l'Afrique du Sud et du Portugal ont procédé à cinq autres arrestations.

⁸ Ha, Tu Thanh, « Drug Ring Busted, RCMP Says », *Toronto, The Globe and Mail*, 17 mai 2001. L'opération CHEVALIN a donné lieu à la saisie de 4 168 kilogrammes de haschich, 175 kilogrammes de cocaïne, 500 000 \$ en argent comptant, 375 000 \$ en objets de valeur et armes prohibées.

⁹ Kalogerakis, George, « Hells, Mafia Fixed Price of Coke, Court Told », *The Montreal Gazette*, 11 avril 2001. L'information obtenue des communications interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS. Le juge a rendu une ordonnance de non-publication concernant l'information obtenue en après-midi lors de la première journée de l'enquête sur le cautionnement.

¹⁰ Ha, Tu Thanh, « Bisexual Biker Hit Men Helped Bust the Hells Angels », *Toronto, The Globe and Mail*, 26 mai 2001. L'information obtenue des communications interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS.

¹¹ Brooks, Patricia, Randy Jones, « Fugitive Hells Angels Associate Nabbed in Grenada », *Halifax, The Chronicle-Herald*, 28 novembre 2000; Tu Thanh Ha, « Bisexual Biker Hit Men Helped Bust the Hells Angels », *Toronto, The Globe and Mail*, 26 mai 2001. L'information obtenue des communications interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS.

¹² Tu Thanh Ha, « Bisexual Biker Hit Men Helped Bust the Hells Angels », *Toronto, The Globe and Mail*, 26 mai 2001; Kalogerakis, George, « Inside the Hells Cash Machine: \$1 Billion a Year from Drug Sales Processed in Secret Apartment, Court Told », *The Montreal Gazette*, 10 avril 2001. L'information obtenue des communications interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS.

¹³ Ha, Tu Thanh, « Bisexual Biker Hit Men Helped Bust the Hells Angels », *Toronto, The Globe and Mail*, 26 mai 2001. L'information obtenue des communications interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS.

¹⁴ Ha, Tu Thanh, « Bisexual Biker Hit Men Helped Bust the Hells Angels », *Toronto, The Globe and Mail*, 26 mai 2001. Kalogerakis, George, « Hells, Mafia Fixed Price of Coke, Court Told », *The Montreal Gazette*, 11 avril 2001. L'information obtenue des communications

interceptées a été présentée à l'enquête sur le cautionnement de deux individus soupçonnés d'être passeurs d'argent pour les HELLS ANGELS.

¹⁵ Cherry, Paul, « Four Top Hells Nabbed While Studying Photos of Enemies », *The Montreal Gazette*, 17 février 2001; « Hells Angels Jailed Under Gang Laws », Halifax, *The Chronicle-Herald*, 22 février 2001.

¹⁶ Brooks, Patricia, « Ex-N.S. Man Charged in 13 Biker Slayings », *Halifax, The Chronicle-Herald*, 29 mars 2001.

¹⁷ Kalogerakis, George, Basem Boshra, Nicholas Van Praet, « The 'Mom' of All Raids 138 Snared; Boucher Charged in 13 Murders », *The Montreal Gazette*, 29 mars 2001.

¹⁸ « Québec to Expand Prison for Biker Trials », *The Ottawa Citizen*, 31 mars 2001; Van Praet, Nicholas « Hells will be tried at Bordeaux », *The Montreal Gazette*, 31 mars 2001; Van Praet, Nicholas « Guards at Bordeaux Fear Riot in Biker Wing », *The Montreal Gazette*, 29 mars 2001.

¹⁹ Macafee, Michelle, « Hells Angels' Gang Member Wins Release on Bail », *The Canadian Press*, 18 juin 2001. Une ordonnance de non-publication a été rendue lors de l'enquête sur le cautionnement. « Québec Biker Denied Bail Judge Rules Right to Fair Trial Not Violated », *The Canadian Press*, 21 juin 2001.

²⁰ Macafee, Michelle, « Hells Angels' Gang Member Wins Release on Bail », *The Canadian Press*, 18 juin 2001. Les avocats de la défense ont déclaré que les conditions à l'intérieur de la prison ne permettaient pas aux prisonniers d'avoir un accès quotidien aux ordinateurs et aux cubicules privés afin de discuter avec leurs avocats. Le gouvernement du Québec a répondu que les prisonniers auraient dorénavant un meilleur accès à la preuve recueillie contre eux.

²¹ Casey, Donna, « Hells in Handcuffs Massive Sweep Spells Beginning of End for Biker Scourge, Cops Vow », *The Ottawa Sun*, 29 mars 2001.

²² Bertrand, Jean-François, « Police Vow to Keep Heat on Bikers: 30 Arraigned in Hull Court », *The Ottawa Citizen*, 30 mars 2001.

²³ Casey, Donna, « Hells in Handcuffs Massive Sweep Spells Beginning of End for Biker Scourge, Cops Vow », *The Ottawa Sun*, 29 mars 2001.

²⁴ Les « couleurs » sont les vestes ou les blousons au centre desquels on coud l'emblème de la bande, lequel est surmonté d'une applique portant le nom de la bande. Une autre applique est placée en dessous de l'emblème, et indique le nom du pays, de l'État ou de la province où est situé la section.

²⁵ Bertrand, Jean-François, « Police Vow to Keep Heat on Bikers: 30 Arraigned in Hull Court », *The Ottawa Citizen*, 30 mars 2001.

²⁶ Bertrand, Jean-François, « Police Arrest 10 with Tier to Hells Angels », *The Ottawa Citizen*, 6 juin 2001.

²⁷ Cherry, Paul, « Cops Track Drug Trade: MUC Police to Comb Bars as Bikers Vie for Territory », *The Montreal Gazette*, 28 avril 2001.

²⁸ Le parasite a de l'expérience criminelle et sert de domestique à tous les membres du club et aux candidats. L'ami sert de domestique à tous les membres, aux candidats et aux parasites, alors que l'associé appuie les activités licites ou illicites des BMH ou en tire profit.

²⁹ *Calgary Police Service News Release*, service de police de Calgary, 30 mars 2001

³⁰ *Calgary Police Service News Release*, service de police de Calgary, 30 mars 2001.

Priorités Nationales du SCRC

CRIME ORGANISÉ DE SOUCHE ASIATIQUE (COSA)

Faits saillants

- Les groupes du crime organisé de souche asiatique (COSA) continuent de tremper dans le trafic de cocaïne, la production, le trafic et l'exportation de marijuana et dans l'importation et la distribution de l'héroïne de l'Asie du Sud-Est. Ils sont également impliqués dans la distribution de la méthylènedioxyamphétamine ou « ecstasy ».
- Les groupes du COSA participent toujours à la contrebande à grande échelle de migrants illégaux, se servant du Canada à la fois comme pays de destination et point de transit vers les États-Unis.
- Les groupes du COSA continuent de développer des liens avec les autres groupes organisés et les bandes de malfaiteurs, et ce, à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Les groupes du COSA demeurent principalement établis dans les centres urbains de Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto et Montréal, bien qu'ils utilisent de plus en plus les petites villes pour exercer leurs activités criminelles.

Les groupes du COSA sont composés notamment de jeunes délinquants et de membres de bandes de rue. La structure de ces groupes est fluide, leurs membres exerçant simultanément plusieurs activités criminelles différentes avec des membres d'autres groupes du COSA.

Au Canada, les groupes du crime organisé de souche asiatique continuent de se livrer à l'importation et au trafic à grande échelle de drogues, particulièrement

l'héroïne et la cocaïne, à la culture, au trafic et à l'exportation de marijuana, à l'extorsion, à la violation de domicile, à l'enlèvement, à la contrebande de migrants illégaux,³¹ au vol, vol à l'étalage, à la prostitution, aux voies de fait, au jeu illégal, au prêt usuraire et à la production et la distribution de fausse monnaie, de logiciels, de produits manufacturés, ainsi que de cartes de crédit et de débit. Ces groupes sont également impliqués dans le recyclage des produits de la criminalité et le placement d'argent blanchi dans des entreprises honnêtes.

Les groupes du COSA en Colombie-Britannique continuent de s'associer aux autres groupes de crime organisé, particulièrement aux jeunes et aux bandes de rue. Dans le Lower Mainland, les écoles secondaires où la proportion d'étudiants ayant l'anglais comme langue seconde sont souvent la cible des groupes du COSA. Ces derniers recrutent des jeunes pour diverses activités criminelles de niveau inférieur, détournant ainsi l'attention des bandes rivales et de la police pour protéger leurs membres principaux.³²

Dans le Lower Mainland, la violence continue de faire rage entre les bandes, particulièrement entre celles de souche vietnamienne. En 1999 et 2000, plusieurs incidents et homicides impliquant des bandes de souche vietnamienne se sont produits.³³

Le passage de personnes, que ce soit par air ou par mer, continue d'occasionner bien des soucis à la province. En avril 2001, douze femmes et vingt-quatre hommes, tous migrants illégaux venant de Chine, ont été découverts dans deux conteneurs bâchés d'un navire de charge qui était amarré au port de Vancouver et qui se dirigeait vers Long Beach, en Californie. Les deux conteneurs étaient recouverts de deux autres rangées de conteneurs. Plus tôt le même mois, vingt-trois migrants illégaux venant de Chine et voyageant à bord de deux conteneurs avaient été découverts à Long Beach. Interrogés par les autorités, les migrants ont avoué avoir payé entre 45 000 \$ et 55 000 \$US à des groupes du crime organisé pour le voyage. Trente-cinq des trente-six migrants illégaux interceptés à Vancouver ont demandé le statut de réfugié.³⁴

La déportation des 599 migrants chinois illégaux, voyageant à bord de quatre navires délabrés et qui sont débarqués sur la côte de la Colombie-Britannique en 1999, s'est poursuivie durant toute l'année. Seulement quelques-uns d'entre eux ont reçu le statut de réfugié. Les migrants ont été détenus pendant que leur demande était examinée par Citoyenneté et Immigration Canada.³⁵ La pratique de mettre les migrants sous garde a probablement incité les contrebandiers à opter pour d'autres tactiques. Étant donné que les migrants ne sont pas arrivés à New York, aucun paiement n'a été effectué.

Les enquêtes et les poursuites en justice des individus responsables du passage de personnes sont difficiles; les groupes de crime organisé font souvent partie de réseaux transnationaux qui emploient des membres subalternes pour couvrir et protéger leurs chefs.

Deux jugements ont été rendus dans le cas d'individus accusés de passage de personnes en 1999 sur la côte de la Colombie-Britannique. En août 2000, après six mois de procès et tout près d'un an de détention, un verdict de non culpabilité a été rendu à l'endroit de neuf marins de la Corée du Sud accusés d'avoir tenté de faire entrer illégalement 131 migrants chinois au Canada. Les hommes étaient accusés de passage de personnes, de deux chefs d'accusation de négligence criminelle causant des lésions corporelles, d'avoir forcé des passagers à débarquer en mer et d'avoir mis leur vie en danger. Les accusations avaient été portées après que les migrants, qui avaient chacun payé 40 000 \$, ont été abandonnés sur les rives des îles de la Reine-Charlotte en Colombie-Britannique, à l'été de 1999. Les marins ont affirmé avoir été forcés par les hommes de main chinois, qui ont capturé le navire et embarqué les migrants, à transporter ces derniers au Canada. La Couronne a choisi de ne pas en appeler du verdict. Six des neuf marins ont demandé le statut de réfugié. L'appel est présentement devant la Commission du statut de réfugié.³⁶

En février 2001, trois hommes ont été déclarés coupables d'avoir organisé et facilité l'entrée au pays de 187 migrants chinois illégaux en 1999. Ces derniers voyageaient à bord d'un navire, en direction de l'île de Vancouver. Un verdict de non culpabilité a été rendu dans le cas d'un quatrième homme. Les trois individus déclarés coupables devront servir une sentence de quatre ans de prison et seront probablement déportés dès leur libération.³⁷

Lors d'une enquête menée par les États-Unis, des accusations d'avoir dirigé un réseau impliqué dans la contrebande de centaines de migrantes illégales venues de la Corée dans l'État de Washington ont été portées contre un résident de Coquitlam, en Colombie-Britannique. L'individu a plaidé coupable à un chef d'accusation de passage de personnes et a reçu une sentence de trois ans et une amende de 40 000 \$US. Il a avoué avoir fait entrer environ 960 Coréens aux États-Unis et avoir reçu environ 1 500 \$CAN pour chaque réfugié, ce qui représente un total de tout près de 1,4 millions de dollars canadiens.³⁸

Comme l'a récemment déclaré un tribunal de la Colombie-Britannique, le crime organisé de souche asiatique continue de se livrer à l'importation de grandes quantités d'héroïne. à la suite d'une opération menée par la GRC, un résident de Hong Kong a plaidé coupable à des accusations de trafic de stupéfiants. Lors d'une opération menée par les services de police de Hong Kong et de Chine, la GRC à Vancouver a ciblé un envoi d'héroïne provenant de la province de Guangdong en Chine. L'héroïne, de qualité supérieure, était emballée sous forme de cinquante-cinq briques étanches à l'air, et avait été dissimulée à l'intérieur d'un double fond d'un conteneur, sous de la marchandise légale fabriquée en Chine. L'accusé a reçu une peine de quatorze ans d'emprisonnement. Six autres personnes sont toujours devant les tribunaux relativement à cette affaire.³⁹

Une opération policière conjuguée, appelée Projet KATALYST, menée par le service de police d'Edmonton, la GRC et le Service de renseignements criminels Alberta (SRCA), s'est terminée en mars 2001, avec l'arrestation de cinq hommes et deux femmes. La bande multiethnique faisait le trafic de cocaïne dans diverses régions de l'Alberta.⁴⁰ L'enquête menée auprès d'une dizaine d'individus a débuté à la suite du décès par fusillade d'un homme de main de rang moyen, après qu'il a ouvert le feu sur les policiers. Les individus ont été accusés de complot en vue du trafic de cocaïne.⁴¹ Environ 340 000 \$ en espèces et en biens ont été saisis à titre de produits présumés de la criminalité.

Les individus accusés à la suite de l'opération policière conjuguée de 1999, appelée Projet KACHOU, sont présentement devant les tribunaux. L'opération, menée par le service de police d'Edmonton, la GRC et le SRCA, a duré quatorze mois et a permis de faire enquête sur une famille du crime organisé. Plusieurs chefs d'accusation ont été portés contre trente-trois individus, dont trafic de cocaïne, blanchiment d'argent, possession de produits de la criminalité, complot et association avec une bande criminalisée. La cocaïne proviendrait de Vancouver, et aurait été distribuée en Colombie-Britannique et en Alberta.⁴² On a saisi pour environ 1,7 millions de dollars en biens, en espèces, en bijoux et en véhicules, à titre de produits présumés de la criminalité.

En Saskatchewan, et particulièrement dans la partie nord de la province, les groupes du COSA trempent surtout dans l'importation de cocaïne et d'héroïne provenant de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, aux fins de distribution partout dans la province. Certains individus sont associés aux groupes du COSA d'Edmonton. De plus en plus de groupes font de la contrebande de cigarettes et d'alcool dans la province. À Regina, les membres de ces groupes associés au DAI HUEN JAI⁴³ à Vancouver sont directement impliqués dans la contrefaçon, le trafic de stupéfiants et d'automobiles volées.

En 1998, on a mené une opération visant à démanteler une bande criminalisée de souche asiatique de Winnipeg soupçonnée de trafic de cocaïne. En mai 1999, trente-cinq hommes et femmes, dont trois chefs de bande, ont été arrêtés. Un de ces derniers a plaidé coupable à une accusation de complot en vue de se livrer au trafic de cocaïne et a été condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement. Deux autres associés secondaires ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement chacun pour complot en vue de faire le trafic de cocaïne. Au cours de l'enquête, plus de 2 200 appels téléphoniques ont été enregistrés, lesquels ont permis de découvrir les détails relativement à la cargaison de plusieurs kilogrammes de cocaïne provenant de Vancouver, à destination de Winnipeg.⁴⁴

Le Territoire Mohawk Akwesasne, Walpole Island et la région de Niagara demeurent les routes empruntées par le crime organisé de souche asiatique pour la contrebande de marchandises et le passage de personnes du Canada vers les États-Unis.

En janvier 2000, une opération policière conjuguée était organisée par le Canada et les États-Unis. Dirigée par le Immigration and Naturalization Service des États-Unis, l'opération visait à intercepter les contrebandiers de personnes qui utilisent la frontière Windsor-Detroit pour faire entrer les migrants illégaux aux États-Unis. Ces derniers, principalement des Chinois, étaient introduits au Canada, et transportés dans le sud-ouest de l'Ontario pour y traverser la frontière en auto, ou pour être transférés de l'autre côté de la St. Clair River, tout près de la collectivité de Premières nations de Walpole Island, et de là, jusqu'au Michigan. L'opération, qui a duré quatre mois, a permis de porter des accusations contre onze individus, dont cinq Canadiens, en plus de saisir 425 passeports chinois et 260 000 \$US en pots-de-vin. Les cinq Canadiens sont maintenant devant les tribunaux.⁴⁵

Au cours d'une opération policière conjuguée de la GRC, de Citoyenneté et Immigration Canada, de la police nationale de la Corée et la patrouille frontalière des États-Unis, une enquête a été effectuée sur un groupe de contrebandiers de souche coréenne. La bande avait présumément fait passer environ 400 migrants illégaux venant de la Corée et de la Chine aux frontières du Michigan. La bande, qui exerçait ses activités depuis plusieurs années, aurait fait le passage de plus de mille personnes aux États-Unis, et aurait empoché entre 7 000 \$ et 25 000 \$US par personne, selon leur méthode d'arrivée en Amérique du Nord. Neuf personnes ont été arrêtées en Ontario, neuf autres à Detroit et à New York, et plusieurs autres en Corée. Cette affaire est présentement devant les tribunaux.⁴⁶

Les groupes du COSA, souvent associés aux autres groupes de crime organisé, continuent d'utiliser les technologies nouvelles et existantes pour fabriquer et distribuer des cartes de crédit contrefaites et d'autres documents frauduleux.

En septembre 2000, à la suite d'une enquête qui a duré un an, les services de police de Vancouver, le Combined Forces Special Enforcement Unit⁴⁷ et l'Agence des douanes et du revenu du Canada de Toronto ont combiné leurs efforts pour intercepter et saisir environ environ 57 kilogrammes d'héroïne, 17 kilogrammes de drogues de confection et 1,2 million de dollars en devises canadiennes et américaines. L'héroïne, qui provenait de l'Asie du Sud-Est, avait été expédiée à Vancouver par train, directement de la province de Guangdong en Chine. La drogue avait été dissimulée à l'intérieur de 1 700 œufs de plastique, lesquels se trouvaient parmi environ 174 000 œufs de canards véritables. La quantité d'héroïne saisie représentait 2,85 millions de doses individuelles. Des accusations ont été portées contre trois individus de Scarborough.⁴⁸

Les activités de culture de la marijuana par le COSA ont augmenté partout au pays, particulièrement à Calgary et dans le sud de l'Ontario. La plus grande partie de la marijuana cultivée en Colombie-Britannique est exportée vers les États-Unis, qui représente un marché important, et où des profits supérieurs peuvent être tirés. On estime que la ville de Vancouver compte à elle seule environ 10 000 plantations clandestines de marijuana.

L'une des premières affaires de prêt usuraire à l'intérieur d'un casino légitime du Canada a mené à des condamnations. Aucune des quelque 400 victimes n'a logé de plainte officielle. Trois hommes de Toronto ont plaidé coupable aux accusations d'avoir imposé des taux d'intérêt illégaux. Les hommes ont reçu des amendes de 61 000 \$, 16 000 \$ et 15 000 \$, respectivement. Un de ces hommes a également reçu une période de probation de deux ans. La majorité des prêts étaient de 2 000 \$ à 10 000 \$, alors que le prêt moyen était de 5 000 \$. Les premiers prêts étaient de 3 000 \$ et devaient être remboursés en trois jours. Le premier paiement de 10 % était prélevé avant même que le client reçoive l'argent. Lors de l'opération policière conjuguée qui a débuté en 1998, de l'écoute électronique a été effectuée sur des milliers d'appels téléphoniques.⁴⁹

Perspective

- Le crime organisé de souche asiatique (COSA) continuera de dominer la contrebande de migrants illégaux en provenance d'Asie au Canada.
- Les groupes du COSA continueront de tremper dans l'importation au Canada d'héroïne provenant de l'Asie du Sud-Est.
- Les groupes du COSA continueront de s'associer aux jeunes et aux bandes de rue, de les recruter et de se servir d'eux pour effectuer le travail et détourner l'attention des bandes rivales et des services de police pour protéger leurs membres principaux.
- Le COSA élargira sa participation à la culture et à l'exportation de marihuana.

³¹ Selon la Alien Smuggling Unit du Department of Justice des États-Unis, la contrebande des personnes du Canada vers les États-Unis représente environ 10 milliards de dollars par année. Fife, Robert, « U.S. Attorney General Calls for Crackdown on Human Smuggling », *Toronto, The National Post*, 21 juin 2001.

³² Steffenhagen, Janet, « Immigrant Gangs to Recruit ESL Kids: Gangbusters Draw a Bead on Hoods », *The Vancouver Sun*, 18 octobre 2000.

³³ Fong, Petti, « Police Issue Warning over Vietnamese Gang Violence », *The Vancouver Sun*, 16 décembre 2000; Sarah Papple, « Two Types of Slaying », *The Vancouver Province*, 12 novembre 2000.

³⁴ Alphonso, Caroline, Rod Mickleburgh, « Horrific' Boxes Hid 36 Asians », *Toronto, The Globe and Mail*, 11 avril 2001; Morton, Brian, « Illegal Migrants Ordered Detained: All but One of the 36 Chinese People Have Applied for Refugee Status », *The Vancouver Sun*, 19 avril 2001.

³⁵ « British Columbia: Chinese Migrants Deported », *Toronto The National Post*, 14 septembre 2000.

³⁶ Matas, Robert, « Koreans Found Not Guilty of Smuggling Illegal Aliens », *Toronto, The Globe and Mail*, 4 août 2000; « Six Koreans Want Refuge », *The Edmonton Journal*, 29 août 2000. Le procès est passé à l'histoire en Colombie-Britannique puisque c'était la première fois que les caméras de télévision et les microphones étaient admis dans la salle d'audience.

³⁷ Alphonson, Caroline, « Three Men Found Guilty of Aiding Illegal Migrants », *Toronto, The Globe and Mail*, 26 février 2001; Alphonso, Caroline, « Chinese Smugglers Get 4 Years », *The Globe and Mail, Toronto*, 17 mars 2001.

³⁸ Jiwa, Salim, « BC Businessman Accused of Smuggling Aliens », *Victoria, Times Colonist*, 11 décembre 2000; « BC Man gets Three-Year Sentence in Smuggling Case », *The Ottawa Citizen*, 20 avril 2001.

³⁹ Ivens, Andy, « 14 Years for Trafficker Nabbed in Heroin Bust », *The Vancouver Province*, 2 février 2000; Appleby, Timothy, Miro Cernetig, Rod Mickleburgh, « Drug Haul Biggest in Canadian History », *Toronto, The Globe and Mail*, 6 septembre 2000. Durant la semaine de la saisie d'héroïne à Vancouver, une importante saisie de cette drogue avait également lieu à Toronto.

⁴⁰ « Cocaine Seized, 7 Arrested as Crime Ring Busted », *The Edmonton Journal*, 10 mars 2001; Humphreys, Adrian, « Cocaine Crime Ring Smashed in Edmonton: Armoured Police Raid: Probe Launched After Shoot-Out with "Crazy Jimmy" », *Toronto, The National Post*, 10 mars 2001.

⁴¹ « Cocaine Seized, 7 Arrested as Crime Ring Busted », *The Edmonton Journal*, 10 mars 2001; Humphreys, Adrian, « Cocaine Crime Ring Smashed in Edmonton: Armoured Police Raid: Probe Launched After Shoot-Out with "Crazy Jimmy" », *Toronto, The National Post*, 10 mars 2001.

⁴² Blais, Tony, « Crown Case Mapped Out; Organization's Chart Alleges So-Called Drug Gang Operated Like Large Company », *The Edmonton Sun*, 4 novembre 2000.

⁴³ Le DAI HUEN JAI, aussi connu sous le nom de BIG CIRCLE BOYS, est un groupe de crime organisé de souche asiatique possédant un réseau national au Canada. Ce groupe est impliqué dans plusieurs activités criminelles, incluant trafic de stupéfiants, extorsion, prostitution, jeu illégal ainsi que production et distribution de cartes de crédit et d'autres document contrefaits.

⁴⁴ O'Hallarn, Brendan, « Drug Kingpin Pleads Guilty; Phone Taps Incriminate "Manager" », *The Winnipeg Sun*, 2 février 2001.

⁴⁵ Richmond, Randy, « Web of Smuggling Still Growing », *The London Free Press*, 30 décembre 2000; Richmond, Randy, « Eight Chinese Migrants Nabbed – Two London-Area Natives Held in US after Young Chinese Found in Van », *The London Free Press*, 4 août 2000; Dawson, Fabian, « Mounties Investigate Minister's China Trip: Elinor Caplan may have Unknowingly Tipped off People-Smuggling Suspect », *The Vancouver Province*, 19 décembre 2000.

⁴⁶ Blackwell, Tom, « Police Crack Korean-based Smuggling Ring », *The Ottawa Citizen*, 24 mars 2001; Faulkner, Robert, « "Major Player" Sought After Arrests Made in Asian Smuggling Ring; 1,200 Migrants Transported to U.S. via Canada », *The Toronto Star*, 24 mars 2001.

⁴⁷ Le Combined Forces Special Enforcement Unit (CFSEU) est une opération policière conjuguée permanente de Toronto, à laquelle participe plusieurs services de police qui enquêtent sur divers groupes de crime organisé, dont les groupes organisés de souche asiatique.

⁴⁸ Appleby, Timothy, Miro Cernetig, Rod Mickleburgh, « Drug Haul Biggest in Canadian History », *Toronto, The Globe and Mail*, 6 septembre 2000; Elliot, Louise, Dene Moore, « RCMP Cracks Scheme to Bring Heroin into Canada inside Duck Eggs », *The Montreal Gazette*, 6 septembre 2000. La saisie a été effectuée la même semaine qu'une autre importante saisie d'héroïne à Vancouver.

⁴⁹ Humphreys, Adrian, « Loans Sharks Worked Casino Rama: Leaders Plead Guilty: Interest Rates Reached 3.6 Billion Percent a Year for Gamblers », *Toronto, The National Post*, 14 mars 2001; Lamberti, Rob, « Casino Loan Shark Fined \$61Gs », *The Toronto Sun*, 11 mars 2001. En vertu de la loi, les taux d'intérêt sont calculés sur une période d'un an, afin de s'assurer qu'ils ne dépassent pas le taux maximum légal de 60 %. Le plus haut taux d'intérêt dans ce cas s'élevait à 3,6 milliards pour cent par année, bien qu'aucun prêt ne soit demeuré impayé aussi longtemps.

CRIME ORGANISÉ DE SOUCHE EST-EUROPÉENNE (COSEE)

Faits saillants

- Le crime organisé de souche est-européenne continue d'étendre ses activités au Canada, particulièrement dans les grands centres urbains de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique.
- Les groupes du COSEE du Canada entretiennent de bons contacts avec leurs homologues du monde entier et, de plus en plus, avec d'autres organisations criminelles établies.
- Les groupes du COSEE continuent à recourir à la technologie pour commettre des fraudes complexes, à caractère financier et utilisant Internet.

Depuis 10 ans, le Canada est en proie à la prolifération des groupes du crime organisé provenant de l'ancienne Union soviétique et des anciens États soviétiques est-européens. Ces groupes font partie d'une collectivité transnationale du crime organisé est-européen qui entretient de bons contacts et qui est bien financée pour commettre ses crimes. Certains de ces groupes ont forgé des alliances avec d'autres organisations criminelles au Canada afin d'étendre leur part du marché et d'augmenter leurs profits.

Les groupes du COSEE sont le plus actifs dans les grands centres urbains de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique. D'autres provinces et territoires canadiens rapportent la présence du COSEE, notamment les provinces de l'Atlantique.

Les groupes du COSEE sont très motivés par le profit et ne sont pas sélectifs dans leur choix d'activités illégales. Les groupes du COSEE au Canada, dont l'organisation et la complexité diffèrent, sont impliqués dans la majorité des activités criminelles, des simples vols aux stratagèmes complexes de fraude. Ces groupes peuvent prendre part à des activités d'affaires légitimes dont ils se servent pour dissimuler leurs activités illégales.

Les activités criminelles les plus souvent rapportées comprennent la fraude financière, la prostitution, le vol, la contrebande, l'importation de drogue illicite, le vol et l'exportation illégale de voitures et le recyclage d'argent.

Les fraudes financières, comprenant les stratagèmes complexes de fraude à la carte de crédit, de débit et d'Internet, et menés à bien grâce à l'utilisation de la technologie, sont des sources de revenu importantes des groupes du COSEE.

L'Internet a grandement étendu les capacités et la portée des groupes du crime organisé, dont ceux du COSEE, à victimiser un groupe de citoyens canadiens et de sociétés encore plus important. L'« écrémage » des cartes de crédit,⁵⁰ le piratage informatique des sites de commerce électronique et les achats frauduleux par carte de crédit sont des exemples des activités auxquelles se livrent les groupes du crime organisé, dont ceux du COSEE, et qui sont facilitées par Internet.

Les groupes du COSEE au Canada sont considérablement impliqués dans la contrebande de biens de consommation volés au Canada et aux États-Unis, comme les véhicules et d'autres biens de consommation, et envoyés dans l'ancienne Union soviétique et dans d'autres pays européens par l'entremise d'opérations d'affaires légitimes et criminelles. Les groupes du COSEE se servent également de l'industrie du transport pour faire la contrebande de biens de consommation. Le tiers des véhicules canadiens volés sont exportés en vue de répondre à la demande des consommateurs étrangers, incluant ceux de l'Europe de l'Est.⁵¹ Le Bureau d'assurance du Canada indique que plus de 500 000 véhicules volés en Amérique du Nord se sont retrouvés dans l'ancienne Union soviétique au cours des cinq dernières années.⁵²

YBM Magnex International Incorporation, un fabricant canadien d'aimants industriels dont l'avenir en bourse était prometteur, s'est effondré en mai 1998 à la suite d'allégations selon lesquelles il était impliqué dans le recyclage de profits avec le COSEE.⁵³ Alors que l'enquête américaine et que le litige⁵⁴ quant à l'implication de la société dans le COSEE se poursuit, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a entamé des audiences quasi-judiciaires contre

13 personnes, dont 10 anciens directeurs, l'avocat externe de la société ainsi que deux maisons de courtage réputées pour avoir violé la loi régissant la vente des valeurs.⁵⁵ On allègue que YBM Magnex International aurait dissimulé son association présumée au COSEE, ce qui aurait induit la CVMO en erreur dans un prospectus publié en 1997, préparé en fonction d'une émission de titres d'une valeur de 100 millions \$.⁵⁶

Perspective

- Les groupes du COSEE vont continuer de profiter des effets de la mondialisation et des progrès technologiques afin d'augmenter leurs profits et leur portée criminelle.
- Le COSEE continuera de s'impliquer dans des fraudes financières complexes et dans la contrebande de biens de consommation et encore davantage dans d'autres activités criminelles, dont l'importation de drogues.
- Les groupes du COSEE continueront de se livrer à leurs activités dans tout secteur canadien vulnérable dont l'infiltration peut offrir des profits importants.

⁵⁰ L'écrémage, ou la reproduction illégale de cartes de crédit, est effectuée en glissant la carte dans un lecteur qui emmagasine l'information contenue dans la bande magnétique au dos de la carte. Ces lecteurs sont de plus en plus discrets et peuvent être attachés à la ceinture d'une personne, à un téléavertisseur, ou installé sous un comptoir, toujours à l'insu des victimes visées. Les lecteurs peuvent emmagasiner des renseignements provenant de plusieurs cartes de crédit à la fois. Une fois qu'on a obtenu une quantité suffisante de numéros de cartes de crédit, le lecteur peut être branché à un ordinateur à partir duquel l'information est rapidement téléchargée par Internet à des partenaires qui reproduisent l'information sur des cartes de contrefaçon.

⁵¹ Lee-shanok, Philip, « GTA Car Heist Central; Canada is easy pickings for global-minded thief » *The Toronto Sun*, 14 mars 2001, p. 4; personnel de CBC News Online, « Car Theft costing millions in Canada » [reportage], CBC Front Page, (14 mars 2001).

⁵² The Insurance Bureaus of Canada, media releases, 12 mars 2001.

⁵³ Rubin, Sandra, « Customer hunt alarmed YBM: OSC probe: Some of company's clients turn out to be "little old ladies" », *Toronto, The National Post*, 17 mai 2001, p. C11.

⁵⁴ Rubin, Sandra, « Law Firm named in U.S. case against YBM », *Toronto, National Post*, 28 août 2000, p. C1.

⁵⁵ Rubin, Sandra, « Street grids for YBM case ripple effect: OSC hearing starts today: High profile proceedings under wide scrutiny for signals on disclosure », *Toronto, The National Post*, 7 mai 2001, p. C3.

⁵⁶ Blackwell, Richard, « YBM knew of U.S. probe in 1996, OSC panel told », *Toronto, The Globe and Mail*, 17 mai 2001, p. B3.

LE CRIME ORGANISÉ TRADITIONNEL (COT)

Faits saillants

- Le crime organisé traditionnel (de souche italienne) demeure une menace et ses membres sont impliqués dans une variété d'activités criminelles partout au Canada.

Au Canada, le COT est constitué de trois principaux groupes, à savoir la mafia sicilienne, la 'Ndrangheta et la branche américaine de la Cosa Nostra. La mafia sicilienne, la plus importante des trois, a des liens avec d'autres clans siciliens au Canada et ailleurs, particulièrement au Venezuela, aux États-Unis et en Italie.

Toutes ces organisations entretiennent des liens étroits avec le crime organisé de souche asiatique et est-européenne, les bandes de motards hors-la-loi, les groupes colombiens, d'autres groupes d'Amérique du Sud et diverses organisations criminelles « canadiennes ». Elles participent à des entreprises criminelles communes avec ces groupes à la poursuite de gains mutuels, particulièrement au transport de drogues au Canada, et elles aident au blanchiment du produit de la drogue.

Les membres du COT sont impliqués d'un bout à l'autre du Canada dans toute une gamme d'entreprises criminelles comprenant le contrebande et le trafic de stupéfiants, le jeu illégal, le blanchiment d'argent, l'extorsion et le prêt usuraire. Les activités de jeu illégal comprennent le jeu clandestin, les paris sportifs et les appareils de vidéo-loterie illégaux. Les profits provenant de ces activités criminelles sont investis dans des entreprises commerciales légitimes de même que dans leurs opérations criminelles permanentes.

Le projet OMERTA, impliquant des membres-pivots de l'organisation CARUANA-CUNTRERA s'est terminé en 2000 avec la condamnation d'Alfonso et de Pasquale CARUANA. Cela nous rappelle que le COT continue de jouer un rôle éminent dans les activités criminelles au Canada tout en entretenant des liens

avec d'autres groupes criminels organisés ici, au Canada, et d'un bout à l'autre des États-Unis, en Europe et en Amérique du Sud.

Dans l'Ouest canadien, les membres du COT continuent d'opérer des entreprises légitimes dans les domaines de la construction et du développement immobilier, l'approvisionnement et les services en alimentation, les restaurants et les cafés-bars. Par le biais de ces établissements et en particulier par leurs bars d'amateurs de sport et leurs cafés-bars, les membres du COT maintiennent leur affiliation avec d'autres groupes criminels organisés notoires.

En Ontario, les familles criminelles appartenant au COT sont actives depuis de nombreuses années et elles continuent de maintenir leur présence. Elles sont impliquées dans l'extorsion, le prêt usuraire, les appareils à jeu illégaux, l'importation et la distribution de drogues.

Au Québec, une famille au sein de l'organisation sicilienne demeure une des plus influentes et des plus puissantes organisations criminelles dans la région de Montréal, exerçant une grande influence sur toutes les autres organisations criminelles opérant à Montréal. L'influence de l'organisation est peut-être en train de s'étendre hors de son assise au Québec.⁵⁷ En avril 2001, une opération de jeu technologique de 200 millions de dollars en Ontario et au Québec a été désorganisée par des arrestations dans les deux provinces. L'enquête policière, le projet OLTRE, s'est concentrée sur une opération criminelle, censément liée à une organisation importante du COT qui utilisait des sociétés de façade et Internet afin de coordonner une activité de jeu qui impliquait des paris sur les événements sportifs nord-américains importants.⁵⁸

La plus grande partie de l'implication du COT dans la région de l'Atlantique et est en rapport au ports maritime impliquant l'importation de stupéfiants.

Historiquement, les parties associées au COT se sont faites intentionnellement discrètes pour ne pas attirer l'attention de la police et des médias. Toutefois, le COT au Canada continue d'être un joueur important au sein du milieu criminel et il demeure une menace sérieuse.

Perspective

- Le crime organisé de souche italienne demeurera une menace constante pour les Canadiens maintenant qu'il exerce son influence à tous les niveaux
- Le COT continuera d'être actif dans diverses activités criminelles y compris le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le jeu illégal.

⁵⁷ Humphreys, Adrian, « The Man They Call the Canadian Godfather », *Toronto, The National Post*, 26 février 2001.

⁵⁸ Freed, Dale Anne, « 54 Face Charges in Huge Gambling Bust », *The Toronto Star*, 12 avril 2001.

BANDES DE MOTARDS HORS-LA-LOI (BMH)

Faits saillants

- L'année 2000 a été marquée par la croissance considérable des HELLS ANGELS avec la formation de sections au Manitoba et en Ontario. En décembre 2000, les BANDIDOS se sont affiliés aux ROCK MACHINE à titre de candidats apprentis (un échelon au-dessous de membre à part entière).
- Les BMH au Canada continuent de recourir à la violence, allant de l'intimidation et des voies de fait aux tentatives de meurtre et au meurtre.
- Les BMH poursuivent leur association avec les bandes de rue et d'autres organisations criminelles aux niveaux régional, national et international.

Partout au Canada, les BMH, tout particulièrement les HELLS ANGELS, sont impliquées dans le recyclage d'argent, l'intimidation, les voies de fait, les tentatives de meurtre, les meurtres, la fraude, le vol, la contrefaçon, le prêt usuraire, l'extorsion, la prostitution, les agences d'hôtesses, les bars de danseuses nues, les débits de boissons alcoolisées (vente illégale d'alcool), la possession et le trafic d'armes illégales, les marchandises volées, les marchandises de contrebande, l'alcool et les cigarettes. Des membres des

HELLS ANGELS continuent d'être mêlés à l'importation et au trafic de cocaïne, à la culture et à l'exportation de marijuana de qualité supérieure et, dans une moindre mesure, à la production et au trafic de méthamphétamine et au trafic d'ecstasy et d'autres stupéfiants synthétiques illicites.

Les HELLS ANGELS sont toujours la bande de motards hors-la-loi la plus importante et la plus active, du point de vue criminel, au pays.

En Colombie-Britannique, les HELLS ANGELS comptent sept sections : East End, Haney, Nanaimo, Vancouver, White Rock et Mission City et une section de NOMADS.⁵⁹ Les VIPERS, à Kamloops, et le TALISMAN, à Smithers et à Williams Lake, sont à présent dissous. Les RENEGADES sont le seul club école des HELLS ANGELS dans la province.⁶⁰

Les HELLS ANGELS sont toujours fortement impliqués dans l'importation et le trafic de cocaïne et dans la culture et le trafic de marijuana et, dans une moindre mesure, dans l'importation et le trafic de méthamphétamine, d'ecstasy et de haschisch. Les organisations criminelles participant à la lucrative culture de la marijuana exploitent également la frontière entre les États-Unis et le Canada.⁶¹

Les premières condamnations de membres des HELLS ANGELS de Colombie-Britannique pour un crime grave, soit le trafic de cocaïne, sont survenues en 2001. Deux membres de la section de Vancouver des HELLS ANGELS ont été déclarés coupables de trois des cinq accusations auxquelles ils faisaient face ensemble : avoir comploté avec quatre autres hommes pour faire le trafic de cocaïne, s'être livré au trafic de cocaïne et avoir été en possession de produits de la criminalité. L'un d'eux a été reconnu coupable de deux autres chefs d'accusation, pour possession de cocaïne et d'ecstasy.⁶²

L'opération d'une durée de deux ans montre la difficulté de faire enquête et de poursuivre les membres d'une organisation criminelle. Vingt-cinq agents de police y ont participé, et un procureur de la Couronne a été affecté exclusivement à l'affaire, dont la poursuite a exigé quatre mois.⁶³ Le 22 janvier 2001, deux hommes auraient abordé un procureur et menacé sa vie. L'affaire se poursuit.⁶⁴

En Alberta, les HELLS ANGELS comptent trois sections : à Edmonton et à Calgary et une section NOMADS à Red Deer. La bande continue à contrôler une grande partie de la distribution des drogues en Alberta, à se livrer au trafic de cocaïne, de haschisch et de drogues chimiques et à gérer des opérations de culture de marijuana hydroponique.

Les HELLS ANGELS ont fait preuve de sophistication en contre-surveillance et en collecte de renseignement. Le Service de police d'Edmonton a découvert des récepteurs à balayage des transmissions de police connectés à des ordinateurs personnels pour l'écoute des transmissions de radio-messagers électroniques, y compris ceux utilisés par les policiers.⁶⁵

La cour provinciale de l'Alberta a rendu une importante décision concernant les contrôles routiers par les services de police. Le 24 juillet 1997, un groupe mixte composé de 130 agents de police avait arrêté 150 HELLS ANGELS et deux de leurs avocats pendant l'affiliation des GRIM REAPERS, absorbés par les HELLS ANGELS. Seize motards hors-la-loi font face à 26 infractions au code de la route.⁶⁶ Les HELLS ANGELS en ont appelé des chefs d'accusation, et, le 18 août 2000, le juge a statué qu'il y avait eu violation de trois dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés portant sur la détention arbitraire, les perquisitions et saisies et la sécurité de la personne. Il n'y a eu aucune violation à la liberté de mouvement ou à la liberté d'association. Cette décision ne s'applique qu'à l'Alberta.⁶⁷

Les dernières personnes accusées dans le cadre de l'opération du groupe mixte de 1997, intitulée Projet KISS, contre les REBELS (à présent les HELLS ANGELS) ont reçu leur sentence. L'un d'eux a plaidé coupable à un chef de possession de haschisch et de cocaïne dans le but d'en faire le trafic et à un chef de possession de produits de la criminalité. Un deuxième, un novice de la section d'Edmonton des HELLS ANGELS, a plaidé coupable à un chef de trafic de cocaïne. Ils ont été condamnés à une peine de prison de trois ans chacun.⁶⁸

Les HELLS ANGELS en Alberta continuent de recourir à l'intimidation et aux voies de fait pour promouvoir et protéger les intérêts de la bande. L'ancien président de la section de Calgary des HELLS ANGELS a été trouvé coupable relativement à un complot en 1999 d'attentat à la bombe contre les résidences d'un conseiller municipal et d'un activiste communautaire. Il a été condamné à un an de détention suivi de deux ans de probation pendant lesquels il lui est interdit d'entrer en contact avec les autres membres des HELLS ANGELS. Il a été acquitté de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire avoir conseillé de commettre un méfait mettant la vie d'autrui en danger. Le conseiller municipal et l'activiste avaient tenté de faire démolir le repaire des HELLS ANGELS à Calgary en juin 1998, parce qu'il enfreignait les règlements municipaux et de zonage et qu'il n'y avait aucun permis de bâtir.⁶⁹

Les HELLS ANGELS comptent une section à Saskatoon, en Saskatchewan. L'ancien club école des HELLS ANGELS, les APOLLOS de Regina, est à présent dissous.

Le trafic de cocaïne et de marijuana demeure la principale activité de la section de Saskatoon des HELLS ANGELS. La bande gère de nombreuses opérations de culture de marijuana et contrôle aussi des bars de danseuses nues et des agences d'hôtesses.

Les LOS BROVOS de Winnipeg sont devenus un club école des HELLS ANGELS le 21 juillet 2000 et ont rapidement été affiliés à part entière le 22 décembre 2000. La rapidité de cette affiliation est considérée comme une contre-

mesure agressive à l'affiliation des ROCK MACHINE aux BANDIDOS en Ontario et au Québec, le 1er décembre 2000.⁷⁰

En 2000, les BANDIDOS et les HELLS ANGELS sont entrés en Ontario. Les ROCK MACHINE ont formé des sections à Kingston et à Toronto en juin 2000 et une autre dans la région de Niagara en août. Les ROCK MACHINE sont devenus des candidats aspirants des BANDIDOS le 1er décembre 2000.⁷¹

L'expansion des BANDIDOS en Ontario a brusquement été freinée lorsque les sections de Toronto et de Niagara Falls ont été dissoutes, certains membres faisant défection aux HELLS ANGELS, et d'autres quittant la bande. Les BANDIDOS ont à présent des sections candidates à Kingston et à Woodbridge, cette dernière étant formée par d'anciens LONERS.⁷²

Depuis le 29 décembre 2000, les HELLS ANGELS ont établi des sections à Keswick, à Oshawa, à Kitchener, à Simcoe County, à Toronto, dans le nord de Toronto, dans l'ouest de Toronto, dans l'est de Toronto, à Windsor, à Thunder Bay et à Woodbridge. Ils ont aussi créé une section NOMADS. Il y a des sections candidates à Niagara Falls et à London. On a offert aux membres des PARADICE RIDERS et des SATAN'S CHOICE de devenir membre à part entière des HELLS ANGELS.⁷³

Les BMH en Ontario ont été considérablement modifiées par l'expansion des HELLS ANGELS et des BANDIDOS. Les OUTLAWS gardent leurs sept sections : Sault Ste. Marie, Windsor, London, Woodstock, St. Catharines, Toronto et Ottawa. Les VAGABONDS ont une section à Toronto, les RED DEVILS comptent une section à Hamilton, et les PARADICE RIDERS dirigent une section à Barrie. Les SATAN'S CHOICE et les LAST CHANCE se sont affiliés aux HELLS ANGELS, et les LONERS, aux BANDIDOS.

En 1999, les HELLS ANGELS ont commencé à recourir à la violence et à l'intimidation contre les trafiquants indépendants et les OUTLAWS de la région d'Ottawa-Hull, afin de s'approprier le contrôle du marché de la drogue.⁷⁴

L'appel des PARADICE RIDERS interjeté à l'encontre d'une décision de décembre 1998 de la Cour d'appel de l'Ontario, en faveur du Durham Regional Police Force, dans l'affaire BROWN v. DURHAM REGIONAL POLICE FORCE (1998) 43 O.R. (3rd) 223 [Ont. C.A.], s'est rendue en Cour suprême du Canada en octobre 2000. Quelques jours avant que l'affaire ne soit entendue, la bande a abandonné son appel. Elle avait poursuivi le Durham Regional Police Force au sujet des arrêts routiers effectués au cours des étés 1991 et 1992, faisant valoir qu'ils violaient leurs droits.⁷⁵

On compte six sections des HELLS ANGELS au Québec : NOMADS, Sud, Sherbrooke, Montréal, Québec et Trois-Rivières. Les HELLS ANGELS de la province dirigent les clubs écoles ROCKERS, BLATNOIS, EVIL ONES,

SATAN'S GUARDS et ROWDY CREW. La section de la ville de Québec des HELLS ANGELS est à la tête des DAMNERS de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, des DAMNERS DOWNTOWN, à Québec, et des DAMNERS, de la Gaspésie à Rimouski. On compte deux sections candidates de BANDIDOS, à Montréal et à Québec.

Les bandes de motards en guerre au Québec ont conclu une trêve publique en octobre 2000. Les chefs des bandes HELLS ANGELS et ROCK MACHINE, accompagnés de leurs avocats, ont organisé un « sommet » au palais de justice de Québec.⁷⁶ La trêve a été rompue après que les ROCK MACHINE sont devenus candidats apprentis des BANDIDOS. On constate toujours de la violence sporadique entre les bandes.

Les bandes de motards hors-la-loi continuent de recourir à l'intimidation et à la violence pour promouvoir et protéger les intérêts des bandes. En septembre, Michel Auger, un chroniqueur judiciaire du *Journal de Montréal*, a été atteint de cinq coups de feu dans le dos, mais a survécu. Il venait de terminer un reportage sur les récents décès et disparitions de membres des HELLS ANGELS et de la mafia en raison de conflits liés aux drogues.⁷⁷

Une enquête en cours sur cet attentat a révélé que des employés gouvernementaux avaient divulgué de l'information aux membres des BMH. Deux cas concernaient des employés de la Société de l'assurance automobile du Québec. Dans un cas, il y a eu des condamnations pour abus de confiance et utilisation frauduleuse de données informatiques. L'autre cas est devant les tribunaux.⁷⁸

En 2000 et jusqu'à maintenant en 2001, il y a eu un certain nombre d'opérations et de condamnations contre les BMH au Québec. Huit membres des BLATNOIS MAURICIE ont plaidé coupable à 84 des 162 chefs d'accusation, dont des accusations de trafic de stupéfiants, de voies de fait, d'enlèvement, d'infraction à la loi antigang, de menaces et d'infractions relatives aux armes. Les peines d'emprisonnement varient de trois à huit ans. Les BLATNOIS, qui se trouvent dans la région du nord de la Mauricie, est un club école de la section de Trois-Rivières des HELLS ANGELS. La bande a eu recours à la violence et à l'intimidation pour diriger et contrôler les trafiquants.⁷⁹ À l'origine, le procès mettait en cause treize défendeurs, mais a par la suite été divisé. Les cinq membres qui restent des BLATNOIS et deux membres des HELLS ANGELS font face à des accusations semblables.⁸⁰

Huit membres des ROCK MACHINE et leurs associés ont été reconnus coupables sous divers chefs d'accusation, dont le trafic de drogues. Quatre personnes ont également été déclarées coupables de gangstérisme dans le cadre du premier succès important lié à la loi antigang de 1997.⁸¹

Un membre influent des NOMADS au Québec, se trouve actuellement dans une cellule d'isolement spéciale à la prison Tanguay pour femmes, faisant face à un second procès sur l'inculpation d'avoir ordonné les meurtres de deux gardiens de prison en 1997. Trois juges de la Cour d'appel du Québec ont unanimement confirmé la décision visant à le maintenir en incarcération dans cette cellule.⁸²

Un certain nombre de municipalités au Québec adoptent des règlements municipaux pour empêcher l'utilisation d'immeubles comme bunkers pour les BMH. Les villes de Montréal, de Dorval et de Blainville ont adopté des règlements, soutenant que les bunkers enfreignaient les règlements municipaux et mettaient en danger la sécurité et le bien-être de la collectivité. Le bunker de Blainville, qui devait devenir celui des HELLS ANGELS, est actuellement à vendre.⁸³

Les HELLS ANGELS comptent une section dans les provinces de l'Atlantique, située à Halifax. Les BACCHUS au Nouveau-Brunswick, les HIGHLANDERS à Antigonish (Nouvelle-Écosse) et le CHARLOTTETOWN HARLEY CLUB à l'Île-du-Prince-Édouard sont tous associés à la section des HELLS ANGELS à Halifax. Les DAMNERS au Nouveau-Brunswick forment un club école de la section des HELLS ANGELS à Québec.

Depuis 1997, un certain nombre de tentatives de meurtre et de meurtres liés aux drogues ont été commis à Halifax étant donné que les HELLS ANGELS s'efforcent de dominer le marché des drogues.⁸⁴

Un associé de la section de Halifax des HELLS ANGELS a été accusé de seize infractions de recyclage d'argent et de trafic de drogues, et de deux chefs de meurtre. Après avoir disparu de Halifax en juin 1999, il a été retrouvé en novembre 2000 et incarcéré à Grenade. Il est la sixième personne accusée du meurtre de deux associés de la section de Halifax des HELLS ANGELS.⁸⁵

Perspectives

- Les BMH continueront d'avoir recours à la violence et à l'intimidation dans le but de promouvoir et de protéger leurs intérêts.
- Le nombre de membres et de sections des BANDIDOS au Canada augmentera.
- Les BMH continueront d'essayer d'infiltrer des institutions légitimes afin de recueillir des renseignements sur des membres de bandes rivales et des agents de la force publique.
- Les HELLS ANGELS poursuivront leurs efforts pour forcer les sections des BANDIDOS en Ontario à quitter la province.

⁵⁹ Les NOMADS constituent une section particulière de HELLS ANGELS qui n'a pas élu domicile dans une région géographique précise.

⁶⁰ Un club école est une bande subalterne qui reçoit ses ordres d'une bande plus puissante et lui sert de réservoir de main-d'œuvre.

⁶¹ GGodfrey, Tom, « RCMP- BC Pot Rolling Our Way », *The Toronto Sun*, 30 janvier 2001; Armstrong, Jane, « Hells Angels Quietly Make Money in BC », *Toronto, The Globe and Mail*, 24 juillet 2000, Godfrey, Tom, « Marijuana Flows Over BC Border », *The Winnipeg Sun*, 7 mai 2001.

⁶² Hogben, David, « Crown Urges Court to Give Hells Angels Six Years Each », *The Vancouver Sun*, 12 mai 2001.

⁶³ Ivens, Andy. « Two-Year, 25-Cop Probe Yields First Hells Angels Convictions », *The Vancouver Province*, 23 janvier 2001. Ils ont été trouvés non coupables de trafic de cocaïne et de possession de produits de la criminalité. Ni l'un ni l'autre n'avait de casier judiciaire. Leur affiliation à la bande des HELLS ANGELS a été mentionnée seulement une fois le verdict rendu.

⁶⁴ Galashan, Sarah. « Man Behind Alleged Threat Surrenders to Police », *The Vancouver Sun*, 29 janvier 2001.

⁶⁵ *Police Seize Guns, Drugs and Pager Monitoring Equipment*, communiqué de presse du Service de police d'Edmonton, 2 novembre 2000.

⁶⁶ « Court Finds Police Violated Hells Angels' Rights », *Toronto, The Globe and Mail*, 19 août 2000.

⁶⁷ « Court Finds Police Violated Hells Angels' Rights », *Toronto, The Globe and Mail*, 19 août 2000.

⁶⁸ Blais, Tony, « Prospects Plead Guilty », *The Edmonton Journal*, 11 octobre 2000, Blais, Tony, « Biker Hopeful Jailed », *The Edmonton Sun*, 16 janvier 2001; « Last Biker Arrested in Crackdown Jailed 3 Years on Drug Charges », *The Sault Star*, 24 janvier 2001. Pendant le Projet KISS d'une durée de 18 mois, les agents de police ont saisi presque 750 000 \$ en espèces et ont effectué une descente dans 38 entreprises et domiciles. Cinquante et un chefs d'accusation liés à la drogue ont été portés contre 10 personnes, dont six membres à part entière, un candidat apprenti (un échelon au-dessous de membre), deux sympathisants et deux associés des REBELS.

⁶⁹ Martin, Kevin, « Angel Convicted, Plotted to Blow up Home », *The Calgary Sun*, 12 mai 2001; Slade, Daryl. « Defendant Denies Role in Alleged Bomb Plot: Former Biker Boss Takes Stand », *The Calgary Herald*, 8 mai 2001. Le juge a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve de son intention de causer des blessures. Un dispositif explosif, saisi du domicile de son associé, n'a pu être lié à l'accusé.

⁷⁰ Halliday, Bob, « Los Brovos Granted Prospect Status by Hells Angels », *The Winnipeg Sun*, 21 juillet 2000, Halliday, Bob, « Los Brovos Become Hells Angels », *The Winnipeg Sun*, 18 décembre 2000.

⁷¹ Cumming, Jason, « Rock Machine Celebrated 2 New Sections », *The Ottawa Sun*, 12 juin 2000; « New Rock Machine Section Opening in Niagara », *The Kitchener-Waterloo Record*, 8 août 2000. Les ROCK MACHINE ont une tradition d'association avec les OUTLAWS, surtout les sections de l'Ontario, qui sont aussi des ennemis de longue date des HELLS ANGELS.

⁷² Lamberti, Rob, Jack Bolland, « Toronto Bikers Close Section », *The Toronto Sun*, 6 février 2001; Edward, Peter, « Biker Lion Bound for Barrie Area », *Toronto Star*, 6 juin 2001.

⁷³ Cherry, Paul. « Hells Angels Initiate First Ontario Members », *The Ottawa Citizen*, 30 décembre 2000. La date d'anniversaire de la section de l'Ontario des HELLS ANGELS est le 5 décembre 2000.

⁷⁴ Shulgan, Christopher, « Hells Angels Tighten Grip on Ottawa Rave Scene », *The Ottawa Citizen*, 22 août 2000.

⁷⁵ Maccharles, Tonda, « PARA-DICE Riders Drop Supreme Court Case », *The Toronto Star*, 11 octobre 2000. Le Durham Regional Police Force a demandé à la Cour suprême de rendre une décision, malgré l'abandon de l'appel, soutenant que la confusion règne au sujet des contrôles routiers des policiers. Les juges ont refusé de poursuivre l'affaire sans appelant.

⁷⁶ Sturino, Idella, « Courthouse Summit for Biker Gangs », Halifax, *The Chronicle-Herald*, 28 septembre 2000; HA, Tu Thanh. « Warring Biker Chiefs Make up over Dinner », *The Globe and Mail*, Toronto, 10 octobre 2000. Une trêve publique semblable a été conclue en Scandinavie en 1997 entre les HELLS ANGELS et les BANDIDOS. Dans ce pays, à l'instar du Canada, les BMH faisaient face à une pression policière et politique accrue.

⁷⁷ Naumetz, Tim, « Hundreds Show Support for Shot Journalist », *The Winnipeg Free Press*, 16 septembre 2000; Naumetz, Tim, « Politicians on Organized Crime Committee Seek Police Protection », *The Ottawa Citizen*, 16 septembre 2000.

⁷⁸ Carroll, Ann, « Two Arrested in Auger Case », *The Montreal Gazette*, 31 mai 2001; « Government Worker Sold Data to Bikers », *The London Free Press*, 6 juin 2001.

⁷⁹ Cherry, Paul, « Eight Blatnois Members Jailed », *The Montreal Gazette*, 2 mai 2001. L'identité du juré est demeuré secrète, et la barre des témoins a été cachée de la vue des défendeurs.

⁸⁰ Panetta, Alexander, « Québec Bikers Plead Not Guilty to 162 Charges in High-Security Courtroom », *The Montreal Gazette*, 17 janvier 2001; Cherry, Paul. « Eight Blatnois Members Jailed », *The Montreal Gazette*, 2 mai 2001.

⁸¹ Ha, Tu Thanh, « Rock Machine Found Guilty », *Toronto, The Globe and Mail*, 16 février 2001.

⁸² Macafee, Michelle, « Boucher loses bid to get out of isolation », *The Canadian Press*, 12 juin 2001. Le 19 avril 2001, la Cour suprême du Canada a ordonné la tenue d'un nouveau procès.

⁸³ Cherry, Paul, « City Tries to Get Rid of Bunker: Bikers a Menace: Blainville », *The Montreal Gazette*, 27 janvier 2001; Porter, Hazel. « City Takes Aim at Bikers: New Dorval Bylaw Bans Bunkers », *The Montreal Gazette*, 24 mai 2001.

⁸⁴ Brooks, Patricia, Randy Jones, « Fugitive Hells Angels Associate Nabbed in Grenada », *Halifax, The Chronicle-Herald*, 28 novembre 2000.

⁸⁵ Brooks, Patricia, Randy Jones, « Fugitive Hells Angels Associate Nabbed in Grenada », *Halifax, The Chronicle-Herald*, 28 novembre 2000.

EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS (ESE)

Faits saillants

- En janvier 2001, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision grandement attendue concernant la constitutionnalité des lois du Canada sur la pornographie juvénile. Dans un jugement unanime, la Cour suprême a confirmé que les lois sont constitutionnelles.
- Le nombre de demande d'assistance que reçoivent les organismes d'application de la loi concernant la pornographie juvénile dans Internet est en hausse au Canada.
- La prostitution chez les enfants demeure une préoccupation des organismes d'application de la loi au Canada, notamment dans les provinces de l'Ouest.

L'exploitation sexuelle d'enfants est une menace constante pour les enfants de notre pays. Malgré les campagnes d'éducation et de sensibilisation permanentes mises en place afin d'attirer l'attention sur ce problème, l'exploitation sexuelle d'enfants demeure un domaine d'activité criminelle qui est en grande partie non détectée et non signalée. Afin de lutter contre ces crimes perpétrés contre les enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants est devenue une priorité nationale au sein de la collectivité policière et organisations d'application de la loi.

Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), dont plus de 380 les corps policiers et autre organismes d'application de la loi sont membres, a lancé une stratégie nationale coordonnée d'exécution des lois en 1998. Les aspects sur lesquels la stratégie se concentre comprennent la pornographie juvénile, la prostitution chez les enfants et le tourisme sexuel (les Canadiens qui exploitent des enfants dans des pays étrangers). Le SCRC travaille à cette initiative en partenariat avec Interpol, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), d'autres ministères fédéraux, les services de police provinciaux et municipaux ainsi qu'avec des organismes américains et internationaux.

Pornographie juvénile et Internet

L'arrivée d'Internet a créé une autoroute de l'information à l'échelle mondiale. L'accès instantané à des images et à de l'information permet aux personnes d'établir des contacts partout dans le monde au moyen d'un simple clic de la souris. Bien que ce genre d'accès ait ses mérites, certains individus utilisent l'Internet dans le but d'exploiter sexuellement les enfants. L'Internet permet de

trouver et de communiquer avec des gens partageant les mêmes intérêts et la même vision, de produire et de distribuer des images pornographiques d'enfants et d'attirer des victimes potentielles grâce aux forums de discussion.

L'Internet facilite la distribution de pornographie juvénile à un rythme alarmant. Le volume élevé d'images disponibles dans Internet permet aux individus d'obtenir de vastes collections plus rapidement et plus facilement qu'avec les méthodes conventionnelles de distribution. Alors que des cas de distribution traditionnelle continuent d'être signalés, l'essentiel du matériel pornographique passe par l'Internet. Le nombre d'images saisies lors de perquisitions autorisées de disques durs confisqués atteint les milliers.

Les enquêtes internationales liées à la pornographie juvénile sont coordonnées par Interpol Ottawa. En 1999, un total de 165 demandes d'assistance ont été reçues et 101 provenaient des corps policiers et autres organismes internationaux d'application de la loi. Deux cent quarante-cinq demandes d'assistance ont été reçues en 2000. On s'attend de recevoir plus de 350 demandes en 2001. Les demandes proviennent de plusieurs corps policiers et autres organismes d'application de la loi et de plusieurs lignes prioritaires internationales qui ont été mises en place afin de signaler ce genre de crime. En raison de la prolifération des internautes comme des sites Web et des forums de discussion consacrés à la pornographie juvénile, on s'attend à ce que le nombre de demandes d'assistance continue de croître.

Un groupe de travail fédéral a été mis en place au début de 2000 grâce à la Stratégie canadienne pour promouvoir l'utilisation sécuritaire, prudente et responsable d'Internet. L'une des tâches du groupe était d'étudier la faisabilité d'une « ligne prioritaire » canadienne Internet. S'appuyant sur les recommandations de plusieurs intervenants, le gouvernement du Canada travaille de concert avec le secteur privé à la création d'une « ligne prioritaire » au pays qui recevrait les plaintes du public et de l'industrie à propos de la pornographie juvénile sur l'Internet.

Dangers cachés

L'anonymat que fournit Internet aux prédateurs sexuels et aux pédophiles préoccupe beaucoup les corps policiers et autres organismes d'application de la loi. Les enfants courent le risque d'être attirés hors de chez eux par des individus voulant abuser d'eux sexuellement. Les médias ont rapporté plusieurs exemples. Dans un cas, un Canadien a plaidé coupable, en février 2001, à des chefs d'accusation d'agression sexuelle à l'endroit d'un garçon de 13 ans qu'il avait rencontré pour la première fois dans un forum de discussion.⁸⁶ Une audience de détermination de la peine a débuté en juin 2001. Dans un autre cas, un Canadien a tenté d'organiser une rencontre sexuelle avec une jeune fille de 11 ans par le biais d'Internet. Il a depuis reçu une sentence de 15 mois avec sursis.⁸⁷

De plus en plus d'intervenants inquiets dans plusieurs provinces canadiennes, y compris des corps policiers et autre organismes d'application de la loi, des groupes de défense de l'intérêt public, l'industrie privée et des représentants de différents niveaux de gouvernement joignent leurs efforts afin d'élaborer des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public à propos des dangers présents de l'Internet quant à l'exploitation sexuelle d'enfants. Ces efforts se concentrent sur les dangers d'Internet et suggèrent des mesures préventives. Dans le cadre de l'une de ces collaborations, Industrie Canada, le Réseau Éducation-Médias et des partenaires associés ont lancé en mars 2001 un site Web éducatif qui se concentre sur les problèmes liés au contenu illégal et offensant de l'Internet.⁸⁸ Ce site Web est une autre initiative de la Stratégie canadienne pour promouvoir l'utilisation sécuritaire, prudente et responsable de l'Internet.

Interventions législatives récentes au Canada

En juin 2000, des articles du Code criminel ont été modifiés grâce à la mise en application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*. Cette loi permet à un juge de demander qu'une personne reconnue coupable d'infractions désignées fournisse des échantillons de sang ou de cheveux ou un écouvillon à partir duquel on peut établir un profil d'identification génétique. La plupart des infractions courantes ayant trait à l'exploitation sexuelle d'enfants sont visées par la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*.

En janvier 2001, un jugement grandement attendu de la Cour suprême du Canada a établi la constitutionnalité des lois canadiennes sur la pornographie juvénile, à deux exceptions près. Les exceptions ont trait à la possession de matériel écrit ou d'images enregistrées et utilisées uniquement à des fins personnelles. Le jugement a été rendu en réponse à une décision de 1999 du tribunal inférieur de la Colombie-Britannique selon laquelle les lois canadiennes interdisant la possession de pornographie juvénile sont inconstitutionnelles, décision que le gouvernement fédéral avait portée en appel. Même si le jugement du tribunal inférieur ne s'appliquait techniquement qu'à la Colombie-Britannique, les autres provinces canadiennes se sont abstenues de poursuivre des cas similaires en attendant le jugement de la Cour suprême.

En mars 2001, le projet de loi C-15, appelé projet de loi omnibus sur le crime, a été déposé à la Chambre des communes. Il fait présentement l'objet d'une révision législative. Le projet de loi prévoit de nouvelles infractions et de nouvelles modifications s'ajoutant à la présente législation concernant l'exploitation sexuelle d'enfants par le biais d'Internet et le tourisme sexuel impliquant les enfants. Si le projet de loi est adopté, les infractions comprendront les suivantes : sciemment accéder à des sites de pornographie juvénile, rendre de la pornographie juvénile accessible sur l'Internet (y compris les sites contenant des liens vers des sites de cette nature) et la possession dans le but de transmettre ou d'exporter de la pornographie enfantine sur l'Internet. L'un

des éléments les plus importants contenus dans le projet de loi C-15 est « l'infraction de leurre »⁸⁹ proposée qui entraînerait une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

En avril 2001, le gouvernement de l'Ontario a été le premier à édicter un registre des délinquants sexuels. Ce registre contiendra des renseignements liés aux délinquants sexuels reconnus coupables et résidant en Ontario. Ce registre est unique au Canada. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déposé une législation semblable en mars 2001.⁹⁰

Tourisme sexuel impliquant des enfants

Plusieurs pays dans le monde sont en train de devenir des destinations populaires auprès des individus voulant avoir des relations sexuelles avec des enfants. En 1997, le *Code criminel* a été modifié afin d'étendre la compétence des tribunaux canadiens aux actes d'exploitation sexuelle perpétrés contre des enfants par des Canadiens à l'extérieur du pays. En référence aux conditions préalables à une poursuite au Canada, la loi fait une distinction entre l'exploitation sexuelle commerciale (comme la prostitution chez les enfants) et l'exploitation sexuelle non commerciale. Dans les cas où les allégations n'impliquent pas de prostitution chez les enfants, les poursuites au Canada ne peuvent être entamées qu'à la demande du pays où le crime a été commis. Le Canada est l'un des 24 pays où une législation extraterritoriale est en vigueur, visant à lutter contre le tourisme sexuel et les autres formes d'exploitation sexuelle d'enfants. À ce jour, aucune infraction n'a fait l'objet de poursuite en vertu de cet article du *Code criminel*.

Le projet de loi C-15 propose une modification qui éliminerait les formalités prévues en ce moment dans les cas d'exploitation sexuelle non commerciale. Cela permettrait au poursuivant d'engager des poursuites au Canada contre les citoyens canadiens et les résidents permanents ayant commis des infractions sexuelles contre les enfants dans des pays étrangers sans devoir d'abord obtenir une demande formelle de ce pays.

Prostitution chez les enfants

Même si ce problème touche l'ensemble du pays, les cas de prostitution chez les enfants sont le plus souvent signalés par les corps policiers et autres organismes d'application de la loi des grands centres urbains de l'Ouest canadien. L'âge moyen des enfants impliqués dans ces activités est 14 ans.⁹¹ Plusieurs d'entre eux ont de sérieux problèmes de dépendance aux drogues ou à l'alcool. On croit que le crime organisé est impliqué dans cet aspect de l'exploitation sexuelle d'enfants. Plusieurs provinces ont édicté ou présenté des mesures législatives ou mis en place de nouveaux programmes s'attaquant aux problèmes liés à la prostitution des enfants.

L'Alberta a édicté en 1999 une loi pour la protection des enfants dans le milieu de la prostitution (la Protection of Children in Prostitution Act) afin de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. À l'origine, cette loi donnait aux travailleurs sociaux et à la police le pouvoir d'appréhender les enfants de moins de 18 ans qui se prostituent, sans porter d'accusations, et de les amener dans un refuge pour une période maximale de 72 heures. En juillet 2000, un juge du tribunal de la famille de l'Alberta a rendu une décision selon laquelle la loi est invalide parce que la détention violait les droits d'un jeune en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.⁹² En novembre 2000, le gouvernement de l'Alberta a modifié la loi. Les changements comprenaient le prolongement de la durée maximale de la détention sans accusations, passant à 5 jours, et l'ajout d'une clause permettant aux jeunes de demander une audience lorsqu'ils sont détenus.⁹³ En décembre 2000, la Cour du Banc de la Reine a renversé la décision du tribunal inférieur et a confirmé la constitutionnalité de la loi.⁹⁴

En juillet 2000, la province de la Colombie-Britannique a déposé la Secure Care Act afin d'aider les enfants risquant d'être exploités. On s'attend à ce que la loi entre en vigueur à l'automne 2001.⁹⁵

En décembre 2000, l'Ontario a adopté une loi traitant de l'exploitation sexuelle d'enfants, semblable à celle de l'Alberta, la *Loi de 2000 sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle*.⁹⁶ De plus, le gouvernement de l'Ontario a déposé la *Loi de 2001 sur la délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle* en juin 2001. Les deux lois ontariennes font l'objet d'un processus de révision législative.⁹⁷

Perspectives

- Les enquêteurs sur l'exploitation sexuelle d'enfants continueront à être confrontés à un nombre croissant de demandes d'assistance liées à la pornographie juvénile sur l'Internet.
- Les corps policiers et autres organismes d'application de la loi continueront à constituer des opérations policières conjuguées afin de profiter de l'expertise d'enquête et des ressources limitées.

⁸⁶ Kent, Gordon, « Sexual contact with minor "consensual": 13-year-old boy portrayed as sexual experimenter », *The Edmonton Journal*, 26 juin 2001, p. B3.

⁸⁷ Mickleburgh, Rod, « Ex-politician avoids jail for soliciting sex with child », *Toronto, The Globe and Mail*, 27 juin 2001, p. A1.

⁸⁸ Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au <www.brancher.gc.ca/cyberaverti>.

⁸⁹ L'infraction de leurre proposée concerne les cas dans lesquels des individus communiquent avec des enfants dans des forums de discussion ou par le biais du courrier électronique dans l'intention de les attirer hors de chez eux afin d'en abuser sexuellement.

⁹⁰ CP, « Registry will keep track of sex offenders in B.C.: Some could be monitored for life as a safety measure », *Edmonton, The Edmonton Journal*, 20 mars 2001, p. A5.

⁹¹ Personnel de CBC News Online, « Child prostitution widespread: experts » (affiché dans le Web le 28 février 2001). <cbc.ca/cgi-bin/templates/view.cgi?category=Canada&story=/news/2001/02/28/prostitute_folo010227> [27 février 2001].

⁹² Jeffs, Allyson, « Province spends \$10M to keep kids off streets: New money will go to safe house, programs to fight prostitution », *The Edmonton Journal*, 24 novembre 2000, p. A1.

⁹³ CBC.CA News, « Alberts toughens child prostitution law », (affiché dans le Web le 22 novembre 2000).

⁹⁴ Personnel de CBC News Online, « Alberta court upholds child prostitute law », affiché dans le Web le 22 décembre 2000). <cbc.ca/cgi-bin/view?/news/2000/12/21/prostitution_001221> [14 janvier 2001].

⁹⁵ Gouvernement de la Colombie-Britannique, « An overview of the Secure Care Act », s. d.,

⁹⁶ Sources : Gouvernement de l'Ontario, Communiqués de presse <www.newswire.ca/government/ontario/french/releases/December2000/19/c4905.html> [19 février 2001] et Robert Benzie, « Ontario aims to stop child sex trade », *Ottawa, The Ottawa Citizen*, 20 décembre 2000, p. A4.

⁹⁷ Gouvernement de l'Ontario, Communiqués de presse

Autres aspects surveillés et éléments nouveaux

LA CONTREBANDE

Faits saillants

- Le crime organisé a infiltré les ports maritimes du Canada afin de faciliter le transport de marchandises de contrebande vers le Canada.
- Le transport de tabac entre les provinces, qui consiste en un déplacement du tabac des provinces ayant les taxes les plus basses vers les provinces ayant les taxes les plus élevées, continue de constituer un problème bien que des changements récents dans la structure fiscale puissent affecter la dynamique du marché illicite du tabac au Canada.
- Les initiatives d'application de la loi continuent d'améliorer la coopération et la coordination entre les corps policiers et autre organismes d'exécution de la loi au Canada et avec les États-Unis afin de combattre le transport transfrontalier de marchandises de contrebande et de migrants illégaux.

Les groupes criminels organisés sont impliqués dans le transport de marchandises de contrebande vers le Canada ou dans leur distribution. La contrebande et le trafic de stupéfiants demeurent la source principale de profit de la criminalité pour de nombreuses organisations criminelles, mais il existe d'autres formes importantes de contrebande qui visent l'alcool, le tabac, les armes à feu, les pierres précieuses, les véhicules de luxe et les migrants illégaux. Les ports maritimes du Canada sont parfois utilisés comme point de transit pour les marchandises de contrebande entrant et sortant du pays.

Un marché illicite de tabac et d'alcool continue d'exister au Canada et il est alimenté à divers degrés par la contrebande transfrontalière et par divers stratagèmes nationaux illégaux.

Les armes à feu prohibées continuent d'être détournées vers des éléments criminels après avoir été introduites en contrebande au delà de la frontière des États-Unis ou après avoir été volées dans des magasins ou dans des résidences. Les migrants illégaux entrent en Amérique du Nord par différents moyens et ils se déplacent par la suite entre le Canada et les États-Unis.

Tabac

Au Canada, le marché illicite du tabac consiste en des produits provenant d'un certain nombre de sources : entre les provinces en raison des suppléments de taxes, les détournements illégaux de la distribution dans une province, des marques canadiennes ou étrangères introduites en fraude et la fabrication illicite. La gamme des participants à ce marché illicite du tabac va des organisations criminelles aux petites entreprises familiales. Les organisations criminelles sont impliquées dans le transport interprovincial des produits du tabac. Les cigarettes de l'Ontario et du Québec sont acquises aux fins de distribution illégale dans les provinces des prairies et en Colombie-Britannique. En août 2000, la GRC a saisi plus de 11 000 cartouches de cigarettes en provenance du Canada central qui ont été découvertes dans un petit entrepôt et que l'on a pu relier à des groupes de criminels organisés de souche asiatique.⁹⁸ En octobre 2000, des fonctionnaires au Manitoba ont intercepté 6 650 cartouches de cigarettes provenant de l'Ontario dissimulées dans une semi-remorque et destinées à la Colombie-Britannique.⁹⁹

Il existe un certain transport transfrontalier de tabac comprenant des produits étrangers comme les cigarettes « Marlboro » de Philip Morris qui ne sont pas disponibles régulièrement en ce pays. Les cigares de contrebande continuent de constituer un marché important dans les centres urbains les plus importants comme Toronto et Montréal. Au cours des dernières années on a constaté l'existence de la fabrication illicite, particulièrement au Québec.

Des activités illégales liées au tabac ont cours dans toute la collectivité internationale, et elles impliquent le détournement illégal et la production de cigarettes de contrefaçon. Ces activités peuvent avoir un impact négatif sur le Canada. Les membres du G8 et de l'Union européenne se rencontrent régulièrement afin de discuter d'une action concertée contre la contrebande à grande échelle de cigarettes, la fabrication illicite et la prolifération du tabac de contrefaçon par le biais d'un échange de renseignements et de l'harmonisation des lois. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est le fer de lance de la création d'un traité mondial détaillé sur les questions relatives au tabac qui s'appelle la Convention-cadre de lutte contre le tabagisme; une composante de lutte contre la contrebande constituera la composante clé de la Convention.

En mai 2001, le gouvernement du Canada en a appelé du rejet d'un tribunal américain de sa poursuite au montant d'un milliard de dollars survenu en juin 2000, poursuite qui a été initialement intentée au milieu de décembre 1999 contre RJR-MacDonald, Inc., RJ Reynolds Tobacco Holdings, Inc., plusieurs sociétés liées et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac.¹⁰⁰ On alléguait dans la poursuite que les intimés avaient escroqué le Canada pour des milliards de dollars en taxes en conspirant avec des distributeurs et des contrebandiers connus dans le but d'expédier des produits du tabac aux États-Unis et ensuite de les réintroduire en contrebande au Canada aux fins de vente

sur le marché illicite. Le rejet reposait sur une loi américaine appelée la « Règle sur le revenu », et celle-ci interdit aux tribunaux américains d'interpréter ou d'appliquer les lois fiscales étrangères. L'industrie américaine du tabac fait face à des contestations judiciaires semblables de la part d'autres gouvernements étrangers, y compris, tout récemment, une poursuite civile déposée en novembre 2000 par la Commission européenne alléguant que Philip Morris et RJ Reynolds Tobacco Holdings ont été impliquées dans la contrebande de cigarettes dans l'Union économique européenne.¹⁰¹

Une nouvelle structure fiscale concernant le tabac canadien a été introduite en avril 2001 et elle comprend, entre autres changements, des augmentations de taxes dans les cinq provinces les moins taxées (l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard), dans le but de réduire les écarts de prix entre les provinces et elle comprend une taxe à l'exportation révisée. Jusqu'à maintenant, les effets de cette nouvelle structure fiscale sur la dynamique du marché illicite du tabac demeurent indéterminés.

L'alcool

À la suite de la baisse de taxes sur les produits du tabac de 1994, de nombreuses organisations criminelles qui étaient impliquées antérieurement dans la contrebande de tabac ont, soit complètement changé de secteur, soit intensifié leur implication antérieure dans le transport d'alcool illégal vers le Canada. Cette activité criminelle continue d'être attirante pour les groupes criminels organisés en raison de la forte demande, des risques peu élevés et du potentiel de profits élevés. L'implication de ces groupes criminels organisés dans le marché illégal de l'alcool va en augmentant et même les entrepreneurs criminels opérant à petite échelle s'associent aux groupes criminels organisés afin d'assurer la subsistance de leurs opérations.

Les États-Unis constituent le principal pays source d'alcool illégal introduit en contrebande. On attribue ce fait à la différence de taxes appréciable, la proximité géographique et l'ouverture de la frontière. Par exemple, en vertu de la structure fiscale actuelle, 83 % du prix de détail d'une bouteille ordinaire de spiritueux canadien en Ontario va au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral. C'est environ le double du niveau moyen de taxation en vigueur aux États-Unis.

L'alcool sur le marché illégal est aussi obtenu par les vols à l'étalage ou les vols en gros et par la fabrication illicite. En janvier 2001, on a volé de l'alcool pour une valeur d'environ 1,4 million de dollars dans un entrepôt d'alcool appartenant à Seagram.¹⁰² Des alambics servant à la fabrication illégale d'alcool continuent de pousser partout au Canada. Pour la plupart, ils constituent plutôt des opérations de petite envergure mais il existe tout de même des opérations plus importantes, particulièrement au Québec et dans la région de l'Atlantique. L'alcool provenant des productions illicites comportent des risques pour le

consommateur, allant de la contamination bactérienne à des niveaux d'empoisonnement au méthanol qui peuvent entraîner la mort.¹⁰³

La technologie a fourni de nouvelles opportunités aux contrebandiers leur permettant de mener leurs affaires. Internet, par exemple, est utilisé afin de se procurer des alambics, de l'alcool et des renseignements relativement à la fabrication illicite de spiritueux.

Le transport illégal d'armes à feu

Le marché d'armes à feu prohibées au Canada est alimenté par un certain nombre de sources, nationales et étrangères. Les États-Unis sont toujours la source principale d'armes à feu introduites au Canada en contrebande. Au pays, les armes à feu sont volées dans des résidences et dans des commerces. La majorité de ces armes aboutissent entre les mains des criminels, en particulier ceux qui sont impliqués dans le commerce illégal de la drogue. La capacité en armes des bandes de rue augmente progressivement en incluant diverses armes automatiques illégales.

Le 26 juin 2001, le Centre canadien des armes à feu a annoncé la création de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes (ENSALA) comme groupe national de soutien visant à aider la force publique locale à combattre les contrebandiers et les trafiquants d'armes à feu. Elle aidera la collectivité policière à s'occuper des questions de violence commise à l'aide d'armes à feu.¹⁰⁴

L'industrie du diamant

Avec l'exploitation continue des réserves de diamants dans le nord du pays, le Canada est présentement l'un des cinq plus importants pays producteurs de diamants au monde. Les corps policiers et autre organismes d'application de la loi au Canada surveillent le commerce de diamants bruts afin de prévenir son infiltration par des groupes criminels organisés. L'exploitation criminelle potentielle du marché du diamant brut est influencée par un certain nombre de facteurs propres à cette marchandise, y compris un marché international stable, la difficulté à prouver ou à réfuter la propriété, un rapport profit-dimension élevé et la facilité avec laquelle les diamants peuvent être introduits en contrebande et blanchis. Il n'est pas difficile de faire passer un produit du marché noir pour un produit légitime. Le trafic de diamants n'est pas nécessairement perçu par la société comme une menace à la sécurité publique.

Le marché international du diamant brut a été terni par des rapports provenant de l'Afrique occidentale selon lesquels des diamants bruts, souvent appelés « diamants sales », sont vendus sur le marché noir afin de réunir des fonds dans le but de soutenir la continuation de conflits régionaux.¹⁰⁵ Les corps policiers et autre organismes l'application de la loi au Canada sont conscients de la

possibilité que le Canada puisse être utilisé dans le transport illégal international et dans la vente de « diamants sales », en particulier des produits destinés au marché des États-Unis qui, selon les estimations, absorbe 50 % de tous les diamants chaque année.

Les ports maritimes

Les groupes criminels organisés au Canada sont impliqués dans l'acquisition et la distribution de marchandises illégales qui proviennent d'une source étrangère et qui utilisent les ports maritimes du Canada comme points de transit importants permettant à la marchandise de contrebande d'entrer au pays. Les groupes criminels utilisent le transport légitime et l'industrie du transport pour dissimuler cette activité illégale. Les marchandises de contrebande comprennent des marchandises comme les drogues, le tabac, l'alcool et les armes à feu, mais des migrants illégaux ont aussi été découverts cachés à l'intérieur de navires de charge commerciaux, en particulier dans des conteneurs. Les ports maritimes ont aussi été utilisés comme points d'exportation pour des marchandises illégales, en particulier des véhicules de luxe volés destinés aux pays de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Europe orientale.

Des groupes criminels importants comme les bandes de motards hors-la-loi, les groupes du crime organisé de souche asiatique, les groupes du crime organisé de souche est-européenne et les groupes du crime organisé traditionnel ont infiltré les ports maritimes du Canada. Ces groupes ont aussi développé des alliances à long terme ou conclu des marchés temporaires afin d'utiliser conjointement leurs relations dans n'importe quel port maritime nord-américain dans le but d'acheminer au départ les marchandises de contrebande dans un pays et ensuite de les expédier d'un côté ou de l'autre de la frontière canado-américaine.

Le gouvernement fédéral a reconnu la vulnérabilité potentielle des ports maritimes du Canada comme points de transit pour les marchandises de contrebande qui entrent au pays. En juin 2001, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a annoncé un investissement supplémentaire de 12 millions de dollars afin de soutenir les efforts d'application des mesures douanières dans leur ensemble, y compris des ressources supplémentaires concentrées dans les ports maritimes.¹⁰⁶ De plus, le SCRC a développé et a mis en place une stratégie nationale des ports maritimes conçue afin d'améliorer la collaboration interorganismes et la coordination sous l'égide du « Groupe de travail sur les ports maritimes nationaux » qui est formé de représentants des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux des corps policiers et autre application de la loi. Des groupes d'application de la loi conjoints sont présentement implantés dans les ports de Vancouver, Montréal et Halifax.

Perspectives

- Les groupes criminels organisés vont continuer d'utiliser les ports maritimes pour faire entrer au Canada et sortir du pays des quantités importantes de marchandises de contrebande.
- Une nouvelle structure fiscale concernant le tabac a été mise sur pied mais il est trop tôt pour établir ses effets sur la dynamique actuelle du marché illicite du tabac.
- Le marché illicite de l'alcool va continuer d'être alimenté par les produits de la contrebande provenant des États-Unis, des vols intérieurs et de la fabrication illicite.

⁹⁸ Culbert, Lori, « Mounties Seize Smokes Smuggled Into B.C. », *The Vancouver Sun*, 31 août 2000.

⁹⁹ Janzen, Leah, « 6,550 Cartons of Cigarettes Seized By Tax Investigators », *The Winnipeg Free Press*, 17 octobre 2000.

¹⁰⁰ Schmitz, Cristin, « Canada Revives U.S. Tobacco Suit », *The Montreal Gazette*, 30 mai 2001.

¹⁰¹ Bloomberg News, « European Commission Turns Up Heat on Big Tobacco », *Toronto, The National Post*, 7 novembre 2000.

¹⁰² « Hooch Bandit Snapped », *The Montreal Gazette*, 30 janvier 2001.

¹⁰³ Mathias, Philip, « The Bootlegging Bonanza », *Toronto, The National Post*, 11 novembre 2000.

¹⁰⁴ Centre canadien des armes à feu, « L'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes vise les contrebandiers et trafiquants » 26 janvier 2001.

¹⁰⁵ Mitrovica, Andrew, « Blood Diamonds are here, Police Fear », *Toronto, The Globe and Mail*, 29 mars 2001.

¹⁰⁶ Cherry, Paul, « Montreal Port Gets Big Piece of Federal Anti-Drug Cash », *The Montreal Gazette*, 22 juin 2001.

TECHNOLOGIE ET CRIMINALITÉ

Faits saillants

- Des organisations criminelles complexes se servent de mesures technologiques de contre-surveillance.
- Toute enquête sur le crime organisé peut tirer profit de l'analyse de dispositifs électroniques.
- Les fraudes sur les cartes de crédit au Canada sont en baisse pour la première fois en dix ans. Néanmoins, cette activité criminelle complexe demeure un défi important pour les organismes d'exécution de la loi.

Le progrès technologique et Internet ont élargi la portée des possibilités criminelles que le crime organisé continue d'exploiter. Les groupes du crime organisé ont saisi l'immédiateté qu'offre Internet lorsqu'ils communiquent avec d'autres ou lorsqu'ils commettent des crimes. La technologie développée afin d'améliorer la sécurité, les profits et la productivité d'activités légitimes est utilisée par des criminels désirant accroître leur profit et réduire la chance d'être détectés ou appréhendés. Ainsi, les corps policiers et autres organismes d'exécution de la loi doivent faire face à plusieurs nouveaux défis, notamment le développement des connaissances spécialisées et des outils nécessaires pour combattre avec succès le crime cybernétique.

Mesures de contre-surveillance

Les bandes de motards hors-la-loi se servent de technologies complexes afin de surveiller les activités de la police. Plusieurs programmes Internet et appareils à fréquence radio ont des usages légitimes, mais constituent une menace pour la sécurité de l'agent et les opérations de police lorsqu'ils se retrouvent entre les mains de l'élément criminel. La police doit être vigilante face aux capacités de contre-surveillance d'organisations criminelles complexes.

Crime organisé et pirates informatiques

Partout dans le monde, des pirates informatiques réussissent à accéder illégalement à des systèmes informatiques en tirant avantage de leurs faiblesses. Au Canada, l'accès non autorisé à un système informatique constitue une infraction à l'article 342.1 du *Code criminel*. Certains se livrent à ce genre d'activité pour divers raisons comme exemple, la curiosité ou pour obtenir la reconnaissance de leurs pairs. D'autres prétendent contribuer ainsi à renforcer la sécurité informatique. D'autres encore, obéissant à des motifs politiques, utilisent

le piratage comme forme d'activisme, tandis que certains sont motivés par le pouvoir, le profit, la vengeance ou la malveillance. Les cas de piratage informatique au Canada augmentent d'année en année.

Les pirates se livrent à des activités comme l'intrusion de systèmes, les atteintes à la sécurité, la distribution de virus et le refus de service. Un jeune canadien surnommé « Mafiaboy » a fait les manchettes pour s'être introduit dans des systèmes et avoir lancé des attaques de type refus de service.¹⁰⁷ Ses attaques cybernétiques ont causé la panne de plusieurs sites Web d'importance en février 2000.¹⁰⁸ En janvier 2001,¹⁰⁹ Mafiaboy a plaidé coupable à cinq chefs d'accusation d'attaques de type refus de service, à 52 chefs d'accusation pour avoir accédé à un ordinateur de façon illégale et à un autre pour ne pas avoir respecté les conditions de son cautionnement.¹¹⁰ Son audience pour la détermination de la peine a débuté en juin 2001.

Mis à part la nature transnationale de leurs crimes, les pirates informatiques et les groupes du crime organisé semblent vivre dans deux mondes différents. Cependant, on sait que les membres du crime organisé améliorent leur degré de sophistication technologique. Ces groupes emploient des individus ayant des connaissances spécialisées en informatique et ils se servent de la technologie afin de faire progresser leurs entreprises criminelles. Par exemple, les groupes criminels se servent d'Internet pour communiquer et cacher de l'information criminelle, pour manipuler la bourse du commerce, pour vendre des drogues illicites et pour diriger des activités de jeu illégales.

Les services de police s'inquiètent du fait que le vandalisme informatique est à la portée des groupes du crime organisé. Ce n'est qu'une question de temps avant que la police mette la main sur des preuves montrant que ces groupes engagent des pirates informatiques dans le but de soutenir leurs activités criminelles. Les attaques organisées des systèmes informatiques lancées par des groupes motivés par le profit pourraient avoir un effet dévastateur sur les actifs informatiques des intérêts canadiens. Les attaques organisées des systèmes informatiques faites par des groupes motivés par le profit pourrait avoir un effet dévastateur sur les actifs informatiques des intérêts canadiens.

Fraude par carte de paiement

Pour la première fois depuis 1990, on constate une baisse de la valeur en dollars des pertes imputables à la fraude par carte de crédit. Les partenaires des cartes de paiement représentent les intérêts collectifs de Visa International, MasterCard et American Express au Canada. Selon eux, des pertes de 172,5 millions de dollars ont été enregistrées en 2000, comparativement à 226,7 millions en 1999. Par rapport à l'ensemble des pertes dues à la fraude par carte de crédit, la contrefaçon de cartes représentait des pertes 81,1 millions de dollars en 2000, comparativement à 123,6 millions en 1999. Les fraudes par carte de débit ne sont pas rapportées par l'industrie des cartes de débit.

Ces statistiques montrent que les efforts faits dans le but de prévenir et d'enquêter sur les fraudes par carte de crédit ont un impact considérable. Cependant, la fraude sur les cartes de crédit est d'envergure internationale, et les enquêtes en cours montrent que des organisations criminelles sophistiquées au Canada sont toujours en activité et réalisent un profit sur les plans national et international. En 2000, 33 % des fraudes canadiennes relatives aux cartes de crédit Visa et MasterCard ont eu lieu à l'extérieur du pays. De faux numéros de cartes de crédit canadiennes ont été utilisés partout en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Les autorités étrangères ont confisqué des usines de contrefaçon de cartes de crédit en Chine, au Japon et aux États-Unis, qui étaient directement liées à des enquêtes au Canada.

En partenariat avec les corps policiers et autre organismes d'application de la loi dans le monde entier, Interpol a élaboré un système universel de classification des cartes de crédit de contrefaçon. Cette banque de données en direct offre une mine de renseignements sur la fraude internationale par carte de paiement et est accessible aux 177 organismes membres d'Interpol. Cela comprend des renseignements comme les contacts pour l'enquête, l'origine des cartes, les suspects, les détails de l'examen technique ainsi que les dispositifs technologiques utilisés pour falsifier les cartes de crédit.

Plusieurs groupes du crime organisé au Canada sont impliqués dans la contrefaçon de cartes de crédit. Ces groupes compromettent les données des cartes de paiement et fabriquent, distribuent et utilisent des cartes de crédit de contrefaçon. Les revenus liés à la fraude par carte de crédit continuent d'appuyer d'autres activités criminelles, comme le trafic de stupéfiants.

Une deuxième tendance digne de mention a trait à la fraude par carte de crédit sur Internet. Partout dans le monde, des pirates informatiques peu sophistiqués téléchargent maintenant des renseignements personnels de clients, notamment les numéros de carte de crédit, à partir de sites de commerce électronique ayant de piètres mesures de sécurité. Certains essaient même d'extorquer de l'argent aux entreprises pour renforcer les sites auxquels ils accèdent sans autorisation. De plus, les marchands du commerce électronique signalent des pertes importantes provenant de biens achetés avec des numéros de cartes de crédit volées. Ces crimes touchent de plus en plus les entreprises canadiennes de commerce électronique.

Escroquerie sur les droits payables d'avance

La plupart des escroqueries connues permettant de devenir riche, ce qui inclut les lettres en chaîne, les investissements frauduleuse et les opérations pyramidales, ont progressé avec la technologie et sont maintenant en direct. Une opération qui est souvent signalée à la police partout au Canada est liée à un type de fraude bien établi et opéré par un groupe du crime organisé de souche

nigérienne. L'escroquerie sur les droits payables à l'avance, ou fraude 4-1-9, selon l'article pertinent du code criminel nigérien, a fait des victimes partout sur le globe. Cela consiste à entraîner des investisseurs potentiels à payer des droits à l'avance, qui serviront soi-disant à libérer des fonds bloqués prétendu à être au Nigéria, avec la promesse d'un rendement incroyable. À l'origine, l'escroquerie était distribuée par la poste et ensuite par télécopieur. Les victimes sont de plus en plus souvent contactées par courriel. Les Canadiens ont été escroqués de plus de 40 millions de dollars au cours des 10 dernières années grâce à ce complot. Les enquêtes de ses actes criminelles ont connus du succès. Dans le but de réduire le nombre de victimes dans le futur, les agences policières promouvoient l'éducation du publique envers l'escroquerie sur les droits payables à l'avance, par le biais des médias et sites web de prévention du crime.

Vol d'identité

Les Canadiens entendent de plus en plus souvent parler d'un type de crime émergent appelé « vol d'identité », défini comme la collecte et l'utilisation non autorisés de renseignements personnels à des fins criminelles.¹¹¹ Le vol de renseignements personnels sert à obtenir de nouvelles cartes de crédit ou de nouveaux services ainsi qu'une nouvelle identité. Essentiellement, le criminel prend l'identité de la victime afin de se servir de sa cote crédit déjà établie. Souvent, la victime ignore que le vol a eu lieu jusqu'à ce qu'elle essaie d'obtenir un nouveau crédit ou qu'une agence de recouvrement lui notifie une dette active non autorisée. Ce type de crime est dévastateur pour la victime, qui doit rétablir sa vraie identité et sa cote crédit. Une connection entre le vol d'identité et le crime organisé n'a pas été établi.

Les progrès technologiques permettent une plus grande communication entre les personnes et entre les secteurs public et privé. Des renseignements personnels sont couramment recueillis dans le cadre de transactions commerciales. Des groupes ou des individus animés par des intentions criminelles essaieront de trouver des façons d'obtenir ces précieux renseignements. Afin de protéger les consommateurs et leurs renseignements personnels, une loi fédérale a été édictée en avril 2000. *La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* donne des directives aux organismes participant à des activités commerciales et explique de quelle façon ils doivent gérer les renseignements personnels qu'ils ont recueillis.¹¹² La première des trois étapes de cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2001.

Perspectives

- Ce n'est qu'une question de temps avant que la police ne trouve des preuves montrant que les criminels organisés emploient des pirates informatiques pour exploiter des systèmes informatiques afin de faire progresser leurs activités criminelles.
- Les sites du commerce électronique demeureront la cible d'individus voulant exploiter les renseignements entreposés ainsi que celle d'individus voulant acheter des biens avec des cartes de crédit de contrefaçon.

¹⁰⁷ On cause une attaque de type refus de service en utilisant un logiciel conçu pour envoyer plusieurs messages simultanément. Ces messages appellent constamment l'ordinateur et font en sorte que la communication avec le serveur soit toujours occupée. Cela paralyse le système ou en bloque l'accès légitime aux autres. Les pirates informatiques s'échangent des variantes du logiciel, qui est disponible dans Internet.

¹⁰⁸ CP, « Mafiaboy trial may test "reasonable doubt" in cyber crime », *The Edmonton Journal*, 18 janvier 2001, p. A10.

¹⁰⁹ Au départ, « Mafiaboy » a plaidé non coupable aux 66 chefs d'accusation portés contre lui en août 2000. En raison de la complexité du cas, on s'attendait à ce que son procès dure de trois à six mois. En janvier 2001, alors que son procès devait débiter, « Mafiaboy » a changé sa réponse à 56 des accusations portées contre lui. Dix chefs d'accusation ont été abandonnés. CBC.CA News, « Quebec hacker pleads guilty, awaits sentence », (affiché dans le Web le 19 janvier 2001).

¹¹⁰ Banarjee, Sidhartha, « Teen still defends Web site sabotage: "Mafiaboy", who wreaked chaos for Yahoo and E-Bay, is "still trying to justify what he did" », *The Edmonton Journal*, 20 juin 2001, p. A3.

¹¹¹ Commissariat à la protection de la vie privée au Canada, « Le vol d'identité : ce que c'est et quoi faire » (s. d.) <www.privcom.gc.ca/fs-fi/02_05_d_10_f.asp> [28 juin 2001].

¹¹² Commissariat à la protection de la vie privée au Canada, « La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques » <www.privcom.gc.ca/legislation/02_06_01_f.asp> [28 juin 2001].

**Fiche de notation du Rapport annuel de 2001 du SCRC
sur le crime organisé au Canada**



Le Service canadien de renseignements criminels aimerait connaître vos réactions concernant son document intitulé *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada* afin d'améliorer la qualité du rapport ainsi que sa valeur pour la société canadienne. Le SCRC vous invite à remplir la présente fiche de notation et à la lui faire parvenir. Vos commentaires et vos suggestions contribueront à l'amélioration du rapport.

Selon les critères suivants, le *Rapport annuel sur le crime organisé* vous a-t-il été profitable?

Vue d'ensemble nationale	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Groupes du crime organisé	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Portée des activités criminelles	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Intervention de la force publique	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Tendances émergentes	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable

Veillez encercler le nombre correspondant à votre opinion quant au contenu du rapport.

(1 = médiocre et 7 = excellent)

Facilité de lecture et de compréhension	1	2	3	4	5	6	7
Structure du rapport	1	2	3	4	5	6	7
Qualité et utilité de l'information	1	2	3	4	5	6	7
Valeur globale	1	2	3	4	5	6	7

Quel impact l'information contenue dans le rapport a-t-elle sur votre perception du crime organisé?

De quelle façon le SCRC pourrait-il améliorer le *Rapport annuel sur le crime organisé*?

Le SCRC vous invite à lui faire part de vos commentaires et vous demande de remplir les cases de renseignements ci-dessous et de lui faire parvenir la formule par courriel, par télécopieur ou par la poste au :

Service canadien de renseignements criminels
1200, promenade Vanier, Ottawa (Ontario) K1A 0R2
Télec. : (613) 993-3928
Courriel : webmaster@cisc.gc.ca

Province :	Ville :
Organisme :	Date :
Est-ce la première fois que vous lisez un rapport du SCRC?	